

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes

Cinquième réunion de proximité

Mers-les-Bains, le 20 juillet 2010

Introduction

Les échanges sont animés par Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Philippe MARZOLF

Bonsoir. Je suis le président de la Commission Particulière du Débat Public sur le projet du parc éolien des deux côtes en face du Tréport. Ce soir, je suis accompagné des trois autres membres de la Commission Particulière : Chantal Sayaret, Alain Brisac et Thierry Masnou. Je vous propose de présenter un peu le programme de la réunion. Après vous avoir expliqué qui nous sommes, indépendants et neutres, nous allons vous présenter les enseignements que l'on tire des premières réunions publiques qui ont eu lieu. Il y aura un échange avec le public sur ces enseignements pour voir s'ils correspondent bien à ce que vous avez vous-mêmes exprimé. Ensuite, La Compagnie du Vent présentera les propositions qu'elle a élaborées après avoir entendu ce que vous avez dit au cours des dix premières réunions publiques. Ensuite, nous verrons la présentation des impacts locaux du projet, avec des simulations depuis Mers les Bains.

Je vais tout de suite donner la parole à Monsieur Thomire, adjoint au maire de Mers, pour l'accueil républicain traditionnel dans notre démocratie.

Christian THOMIRE, Premier Adjoint au maire de Mers-les-Bains

Mesdames, Messieurs. Entre le 14 juillet et la prochaine fête des baigneurs, je suis traditionnellement absent pour quelques jours de Mers. Pour autant, je tenais à vous accueillir officiellement ce soir, et j'ai donc demandé à Monsieur Christian THOMIRE, 1^{er} Adjoint de bien vouloir vous lire ce mot de bienvenue. En rappelant l'engagement de notre collectivité pour le respect de l'environnement et la maîtrise de l'énergie, je souhaite, réaffirmer à titre personnel le développement des énergies de flux, sur notre territoire. Le débat public qui, à n'en pas douter, aura lieu au terme d'une présentation technique de la compagnie du vent doit permettre, et c'est le but du dialogue, de créer les conditions d'acceptabilité du projet. Le promoteur doit écouter les avis, en tenir compte et faire évoluer ses propositions. Je ne peux imaginer qu'un tel projet puisse s'imposer aux populations. Dans le contexte actuel, il faut écouter les arguments, les entendre, et surtout en tenir compte. Pour participer directement ou indirectement via internet, à ce débat, j'identifie plusieurs axes qui posent problèmes :

⇒ Le respect des zones de pêches et la navigation maritime

⇒ Le respect faune – flore et des paysages

⇒ L'impact économique, très nettement insuffisant puisque aujourd'hui aucune implantation locale n'est prévue.

Notre littoral est certainement ce que nous avons de plus sensible et sa sauvegarde est au cœur des préoccupations des élus et des habitants de nos territoires. Si ce projet doit se concrétiser, il devra évoluer et surtout convaincre de sa compatibilité avec les activités maritimes, et le respect de la faune et de la flore, et des paysages. Mon sentiment personnel, est que le projet doit fortement évoluer pour devenir acceptable. Aujourd'hui, je suis extrêmement « RESERVE » sur cette version du parc des 2 côtes. Dès la fin du débat public, le conseil Municipal de Mers prendra officiellement position. Il se référera à la délibération de 2007 et vérifiera que les conditions posées alors, ont été levées. Je souhaite d'ailleurs vivement que les communes, qui n'ont pas encore officiellement validé leur position puissent réfléchir à une délibération commune. Je vous souhaite une réunion riche en échange, ou le débat de fond l'emportera. Chacun doit s'exprimer et se faire entendre mais les positions doivent être argumentées. C'est la condition d'un vrai débat démocratique. Merci de votre attention.

Philippe MARZOLF

Merci pour cette présentation. Rentrons tout de suite dans le vif du sujet. Pour bien clarifier les choses, comme vous avez pu le voir sur les documents qui vous sont distribués maintenant depuis trois mois, selon une disposition réglementaire, une loi de 2002, La Compagnie du Vent a dû saisir la Commission Nationale du Débat Public parce que son projet de parc éolien de 140 éoliennes à 14 kilomètres du Tréport dépasse un seuil financier, fixé par décret, de 300 millions d'euros. C'est une obligation. Pour tous les projets qui sont supérieurs à 300 millions d'euros, à un moment ou à un autre, la CNDP doit être saisie pour savoir s'il faut organiser un débat public ou pas.

La CNDP, Commission Nationale du Débat Public, est une autorité administrative indépendante qui est chargée, en France, de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national. Ce projet répondant à une politique nationale, la CNDP a décidé qu'il fallait organiser un débat public, en fonction des enjeux socio-économiques du projet et des impacts sur l'environnement et le territoire. La CNDP nomme le président de la Commission Particulière, moi-même, ainsi que les membres de la Commission Particulière. Nous rappelons toujours que nous organisons un débat en toute indépendance du maître d'ouvrage et des acteurs et en toute neutralité. Nous n'avons pas d'avis à donner. A la fin du débat, nous ferons un compte rendu de ce que vous avez dit, vous public, sur le projet.

Quels sont les objectifs du débat public ? Ils sont de permettre au public de s'informer sur le projet, d'obtenir des réponses à ses questions. 70 % des questions ont déjà reçu une réponse. L'objectif est également de permettre au public de donner son avis sur l'éolien en mer et de débattre des caractéristiques et des conditions d'implantation du projet. Le débat dure quatre mois. Dans les deux mois qui suivent le débat, la Commission Particulière publie un compte rendu des enseignements que l'on peut tirer de ce que vous avez dit. La CNDP publie ensuite un bilan. Après avoir débattu, après avoir fait un compte rendu, le maître d'ouvrage, La Compagnie du Vent, filiale de GDF-SUEZ, doit rendre publique sa décision quant aux principes et conditions de poursuite du projet : maintien, modification ou abandon.

Quelles sont les dates du débat ? Le débat dure du 28 avril au 10 septembre, avec une suspension du 13 au 30 août. Après avoir rencontré de nombreux acteurs et après avoir discuté avec eux pour savoir comment organiser le débat, nous sommes arrivés aux questions clés du débat public. Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et Picardes ? Si oui, à quelles conditions, au vu

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
des différents usages de la mer ? Le projet du parc éolien des deux côtes répond-il à ces enjeux et contraintes ?

Pour répondre à ces questions, nous avons organisé notamment douze réunions publiques : la réunion d'ouverture, cinq réunions thématiques et es réunions de proximité. Nous en sommes aujourd'hui à la dernière réunion de proximité avant la coupure du mois d'août et la réunion de clôture qui aura lieu le 7 septembre. Avant chaque réunion, de 16 heures à 18 heures, une permanence est assurée par la Commission Particulière, pour répondre aux questions et apporter des informations sur le projet. Jusqu'à présent, plus de 1 000 participants sont venus aux réunions publiques et plus de 2 000 internautes ont suivi les réunions sur internet puisque les premières réunions étaient retransmises sur internet.

Quels enseignements provisoires pouvons-nous tirer ? Ils sont provisoires puisque le débat n'est pas fini. Nous n'avons pas encore analysé les cahiers d'acteurs ni les contributions ni le système des questions/réponses.

Présentation des enseignements tirés des six premières réunions

Philippe MARZOLF, président de la Commission Particulière du Débat Public

Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public

Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public

Thierry MASNOU, membre de la Commission Particulière du Débat Public

.I Opportunités de l'éolien en mer

Philippe MARZOLF

D'abord, dans les réunions thématiques, des experts ou des intervenants sont venus nous expliquer un peu comment cela fonctionnait. Ils ont rappelé les objectifs du Grenelle de l'environnement. Je rappelle que dans le cadre du Grenelle, cinq acteurs – Etats, collectivités, entreprises, syndicats, associations – ont décidé un pacte écologique pour l'avenir. Il a été décidé que la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie devait être de 23 %, dont 25 000 mégawatts d'éolien dont 6 000 mégawatts en mer. Pour donner un ordre d'idée, en moyenne, les éoliennes en mer font 5 mégawatts, ce qui fait que l'objectif est de mettre 1 200 éoliennes le long de tout le littoral français, pas seulement face au Tréport, en Manche et Mer du Nord, d'ici 2020.

Quel est le contexte des procédures d'implantation ? Il y a eu une concertation faite par le Préfet de Région. La Manche comporte des zones techniquement favorables. 750 kilomètres carrés ont été décidés techniquement favorables. Actuellement a lieu une concertation plus approfondie avec les usagers de la mer, notamment avec les pêcheurs pour savoir comment ces zones techniquement favorables vont devenir des zones propices. D'ici la fin de l'année 2010, le Ministère de l'Ecologie lancera des appels d'offres, notamment pour 3 000 mégawatts, c'est-à-dire environ 600 éoliennes, à répartir sur le littoral. Dès lors, des opérateurs privés vont répondre à ces appels d'offres. S'agissant des conditions de réponse à l'appel d'offres, le choix des critères sera le prix de rachat demandé par l'opérateur privé et la faisabilité du projet.

Il a été également confirmé qu'il y avait la constitution de garanties financières qui couvrent le démantèlement total. C'est une obligation légale. Au niveau fiscal, ce sont un peu plus de 12 000 euros par mégawatt installé, ce qui fait une taxe de 8,5 millions d'euros pour le projet Large, celui qui est proposé par La Compagnie du Vent. La moitié ira aux communes concernées par la visibilité sur le projet, en fonction du nombre d'habitants et l'autre moitié de ces 8,5 millions d'euros par an seront répartis entre les activités professionnelles de la mer et les activités de loisir. Ce n'est pas encore très bien défini.

Quelques éléments sur l'éolien en mer qui nous sont arrivés des experts ou des intervenants qui sont venus dans les réunions thématiques. La technique de l'éolien en mer semble mature, mais le rendement peut encore être amélioré. Le vent souffle plus régulièrement sur mer que sur terre. Les éoliennes produisent 90 % du temps, soit l'équivalent de 5 mois par an à pleine puissance. Elles tournent 90 % du temps, mais pas toujours à pleine puissance. Cela correspond à un taux d'efficacité d'environ 42 %. Pour le nucléaire, le taux d'efficacité maximum est de 85 %. Par ailleurs, le vent est plus fort à cent mètres d'altitude qu'au niveau de la mer. Les éoliennes sont donc plus hautes.

L'éolien est une énergie dont on sait équilibrer la production en France. De nombreuses questions ont été posées et il y a eu une polémique sur la nécessité d'installer du mégawatt thermique en face de l'éolien. RTE a répondu que ce n'était pas nécessaire parce que des prévisions peuvent être faites. Il n'y a pas besoin, jusqu'à 20 000 mégawatts d'éoliennes, d'installer de mégawatts thermiques complémentaires. Il y a d'ailleurs une note très complète que l'on a demandée officiellement à RTE, Réseau de Transport d'Électricité, qui répond à cette question.

Le tarif d'achat de l'éolien en mer, comme pour toutes les énergies renouvelables, est supérieur au tarif d'achat moyen de l'électricité. Le surcoût est supporté par le consommateur, c'est-à-dire vous, nous, tout le monde. C'est la contribution spéciale pour l'environnement. Le raccordement est possible au poste électrique de Penly. Cela a été confirmé également par le Réseau de Transport d'Électricité.

Il y a eu bien sûr des arguments pour et des arguments contre. La plupart des arguments pour, dans les premières réunions, étaient que le développement de toutes les énergies renouvelables est jugé indispensable dans le Grenelle, pour arriver à baisser les quantités de CO₂, le gaz à effet de serre qui sont développées. Cela permettrait de développer une filière industrielle, avec des retombées en termes d'emplois qui sont nécessaires dans la région, d'après ce que les acteurs et le public ont dit, ainsi qu'avec des retombées fiscales qui pourraient permettre également de faire les travaux nécessaires aux différentes communes.

En ce qui concerne les arguments contre, beaucoup de craintes, beaucoup d'inquiétudes et beaucoup de questions sont ressorties.

- Crainte de la perte d'une zone de pêche. Même si elle n'est pas très importante, c'est une zone de pêche qui n'est pas très loin et surtout, le projet modifierait les traditions de pêche des petits chalutiers qui sont notamment au Tréport.
- Risque de collision, voire de marée noire avec beaucoup de questions qui reviennent de plus en plus dans les dernières semaines du débat. Si un bateau, dans le rail, perd le contrôle et est en panne, il risque de cogner contre des éoliennes, ce qui risque de provoquer des gros problèmes et ce qui risque également d'avoir un impact sur le refroidissement de la centrale nucléaire de Penly notamment, si la marée noire a lieu ici.
- Danger des mines. Plein de mines ont été larguées pendant les deux dernières guerres, surtout au cours de la dernière. *Quid* de ces mines ? Où sont-elles ? Comment peut-on les identifier ?
- Crainte d'une multiplication de projets et donc d'impacts sur la zone. Je voudrais préciser. La Commission Nationale du Débat Public organise un débat sur un projet, le parc des deux côtes de 140 éoliennes, mais on sait très bien qu'il y aura, comme je vous l'ai dit, un appel d'offres pour 600 éoliennes tout le long du littoral français. Nous avons nous, la CNDP, autorité administrative indépendante, demandé au Ministère de nous saisir pour organiser un débat sur toute la façade maritime, pour savoir s'il faut développer l'éolien. Si oui, combien d'éoliennes et où les mettre ? Pour l'instant, le Ministère ne nous a pas répondu.
- Crainte pour le tourisme parce que le tourisme est lié à la pêche. Les pêcheurs attirent le touriste ou les touristes viennent parce qu'il y a la pêche.
- Crainte pour la navigation de plaisance en matière de sécurité.

- Crainte pour le paysage, « avec une installation industrielle en face de chez nous ». C'est le public qui le dit.
- Crainte pour la faune (poissons, mammifères marins, oiseaux migrateurs) et pour la flore qui seront perturbées pendant la phase de travaux, etc. ou même pendant la phase d'exploitation.
- Précipitation de la procédure de décision, alors que les objectifs du Grenelle sont à échéance de 2020. Ne faudrait-il pas attendre ? Beaucoup ont demandé si on ne pouvait les mettre beaucoup plus loin, à 50 kilomètres. Dès lors, ce sont d'autres technologies d'après ce qu'ont dit les experts. Ce sont plutôt des éoliennes flottantes, mais qui pour l'instant, ne sont pas matures.
- Crainte de confier au privé un grand projet énergétique parce que c'est le privé qui va tirer des bénéfices. C'est ce que l'on a entendu.
- Crainte de surcoûts pour le consommateur, à travers la CSPE.
- Regret de la concentration de la production d'électricité sur ce territoire : deux centrales nucléaires et peut-être un parc éolien.

Je vais passer la parole à Chantal Sayaret qui va vous présenter les impacts du projet des deux côtes sur la pêche et sur les activités professionnelles de la mer. Ensuite, les autres membres de la Commission présenteront les impacts sur les autres types d'activités.

.II Impacts sur la pêche et les emplois

Chantal SAYARET

Bonsoir. Certains d'entre vous me connaissent. En tout cas, je vais vous dire que j'étais élue havraise et que par ailleurs, j'enseigne le droit de l'environnement à l'université.

Je voudrais aussi vous présenter les enseignements que nous tirons des réunions thématiques qui se sont déroulées. Ce ne sont en aucune façon les conclusions tirées par la Commission Particulière du Débat Public.

Une réunion thématique a concerné les activités professionnelles de la mer. Constat fait : la Manche est étroite et très fréquentée. Je fais une lecture sélective puisque vous avez l'ensemble du dossier sous les yeux. La pêche, en Haute-Normandie, est importante et elle est particulièrement importante au Tréport. Un emploi en mer génère de 1,5 à 3 emplois à terre. Témoignage des pêcheurs danois qui ont pratiqué, pour Horns Rev II, un dialogue utile sur les zones de pêche, la ressource halieutique, la sécurité, les compensations, etc.

Les pêcheurs ont déclaré être opposés au projet qui dans sa version Large, supprimerait 72 kilomètres carrés de zones de pêche au chalut, principal type de pêche des bateaux du Tréport. En outre, la réalisation de ce projet risquerait de masquer, sur les écrans radars, des bateaux qui se trouveraient en difficulté derrière le parc. Elle créerait des champs magnétiques nuisibles aux migrations de bancs de poissons et modifierait les frayères et les migrations de bancs de poissons, pendant les phases de construction du parc et de démantèlement. Les pêcheurs redoutent de plus une multiplication des parcs sur la zone et contestent les protocoles d'études appliqués sur les

Les pêcheurs restent opposés au projet, mais le Comité National des Pêches et le Comité Régional des Pêches expriment que s'il devait se réaliser, ce projet devrait répondre aux conditions suivantes :

- une concertation très en amont sur l'implantation du parc et la disposition des éoliennes, avec bien sûr cet énorme souci de sécurité ;
- interdiction de toute pêche à l'intérieur du parc ;
- nécessité de câbles de très bonne qualité, systématiquement ensouillés et contrôlés, afin d'éviter tout accident ;
- immersion de récifs artificiels, étudiée au cas par cas, en accord avec la pêche professionnelle ;
- réalisation d'études en collaboration avec les professionnels de la pêche, des études qui concerneraient les risques, les impacts socio-économiques et environnementaux, en amont du projet et avec un suivi de ces impacts ;
- une augmentation des quotas en cas d'augmentation de la ressource dans le parc ;
- des indemnités pour couvrir le manque à gagner durant le chantier ;
- un reversement effectif d'une partie de la taxe aux organisations professionnelles en privilégiant les pêcheurs basés sur place et pêchant à l'année.

Que répond La Compagnie du Vent ? En ce qui concerne le chalutage, les modalités d'ensouillage des câbles et les conditions de navigation et de pêche à l'intérieur du parc seront décidées par une Grande Commission Nautique. En termes de sécurité, La Compagnie du Vent répond que plus de mille éoliennes fonctionnent en mer en Europe, sans accident majeur constaté. Concernant la modification des frayères, La Compagnie du Vent propose la mise en place de récifs artificiels dans le parc et hors du parc. Elle propose aussi l'élaboration de protocoles d'études et souhaite une collaboration avec les pêcheurs, pour préciser la zone d'implantation et l'agencement du parc. L'activité éolienne serait source de diversification pour les marins. La partie de la taxe affectée aux usagers de la mer représenterait jusqu'à 4,2 millions d'euros par an pendant toute la durée de vie du parc.

En termes d'emplois, quelques chiffres constatés. 150 entreprises françaises sont actives dans l'éolien. Il faut au moins 200 nacelles par an, durant trois ans, pour démarrer une filière industrielle d'assemblage, mais moins de temps pour les autres composants. L'éolien en mer permettrait, selon une étude dont la référence est citée, de créer 6 000 emplois directs et 21 000 emplois indirects, d'ici 2020, si on atteint les objectifs du Grenelle de l'environnement. Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand Picard, 84 entreprises de Normandie, Picardie et du Nord-Pas-de-Calais sont intéressées par le projet. Pour La Compagnie du Vent, le projet créerait de 650 à 900 emplois directs et vous avez sous les yeux les emplois indirects.

En termes de formation, une filière de formation dynamique se met en place en Normandie et en Picardie. Les entrepreneurs du territoire se disent prêts à soutenir le projet s'il profite aux entreprises françaises et surtout locales.

Des objections ont été présentées concernant la transposition des expériences à l'étranger, par crainte que les emplois supprimés, directs et indirects, soient sous-évalués, par crainte que la main-d'œuvre soit majoritairement extérieure au pays, la filière n'étant pas maîtrisée en France. Les pêcheurs sont inquiets et restent opposés au projet. Ils veulent rester pêcheurs. Ils ne veulent pas de

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
subventions, mais le droit d'exercer leur travail. Ils déplorent que l'on ne parle que des emplois nouveaux et non pas des emplois perdus. Ils craignent que le projet ne génère pas ou peu d'emploi local. Ils s'inquiètent du devenir des 250 marins et des 1 000 emplois à terre liés à la pêche côtière.

Philippe MARZOLF

Merci. Maintenant, nous allons écouter Alain Brisac qui va nous présenter les impacts du projet sur la faune et la flore.

.III Impacts sur la faune et la flore

Alain BRISAC

Bonjour. Je suis Alain Brisac, je suis ingénieur de formation et maintenant médiateur, principalement dans les problèmes de conflits sociaux.

Je rappelle qu'il s'agit toujours des enseignements que nous, CPDP, autorité indépendante, tirons de ce qui a été dit au cours du débat. Ce n'est pas notre avis, c'est ce que nous retirons des avis des uns et des autres.

Concernant la faune et la flore sous-marine, indépendamment des problèmes spécifiques de la pêche, il a été exprimé que les conséquences étaient difficiles à établir, mais que le principal impact se produirait certainement pendant les travaux d'installation du parc, c'est-à-dire pendant les trois premières années. Pour implanter les éoliennes, on remue le fond de la mer qui constitue ce que l'on appelle le panache turbide qui provoque un certain nombre de perturbations. Le retour à la normale peut prendre plusieurs années. Durant l'exploitation, c'est-à-dire, selon les hypothèses actuelles, durant trente ans, pour le GEMEL qui est un organisme indépendant tout à fait reconnu, l'enrochement des bases des éoliennes favoriserait l'accrochage de moules, de crabes et de certains poissons, mais – ce n'est pas complètement évalué – l'augmentation de matières organiques pourrait perturber le développement d'autres types de poissons.

Concernant les oiseaux, comme on l'a déjà dit, la Manche est un couloir migratoire majeur. Il y a donc des craintes qui se sont exprimées sur la perturbation de ces migrations. Certains ont même été jusqu'à dire qu'il serait possible que les oiseaux, à terme, modifient complètement leur chemin pour éviter les éoliennes et qu'on ne les verrait plus. Il a été évoqué aussi le danger de collision, les craintes étant redoublées en cas de multiplication des parcs. Au Danemark, où nous sommes allés les voir et qui constitue la référence, discutable à certains points de vue, mais la plus comparable au projet actuel, les études de suivi menées sur les parcs d'Horns Rev I et II, montrent un impact limité sur les migrations d'oiseaux. Les ornithologues qui se sont beaucoup penchés sur ce sujet observent que, pour l'essentiel, les oiseaux contournent les parcs et reprennent leur chemin. Sur un volume estimé à 250 000 oiseaux dans la zone par an, il a été recensé 47 collisions. Ceci dit, la transposition en France de la situation danoise est contestée.

Les études d'impact de La Compagnie du Vent sont jugées insuffisantes par certains spécialistes, pêcheurs, chasseurs et associations. Les critiques portent sur l'absence d'observation de certains oiseaux, notamment la bernache cravant, sur un trop faible nombre d'observations et sur une méthode de suivi insuffisante, les observations ayant été faites surtout par avion et par radar et non par bateau. Tous souhaitent donc des études plus approfondies.

A tout cela, La Compagnie du Vent répond que les études qu'elle a effectuées sont parmi les plus pointues menées jusqu'à présent en France et qu'elles suivent les protocoles européens actuels. Elle constate que le débat fait ressortir la nécessité d'approfondir ces études, de manière à élaborer un projet qui soit le plus viable possible. Elle s'engage à mener des études complémentaires et à établir, avec les professionnels, un protocole d'étude sur les oiseaux. Elle propose de créer un comité de suivi, avec une présidence tournante, donc neutre.

Philippe MARZOLF

Pour finir, Thierry Masnou va vous présenter les impacts du projet sur le paysage, le trait de côte et le tourisme.

.IV Impacts sur le paysage, le tourisme et les autres activités

Thierry MASNOU

En ce qui concerne le paysage de jour, La Compagnie du Vent indique qu'une éolienne située à 14 kilomètres apparaîtrait d'une façon équivalente à une allumette d'un centimètre placée à un mètre de l'œil, mais la simulation de La Compagnie du Vent est contestée par beaucoup. Beaucoup estiment en effet que le point de vue est trop bas et le photomontage est même jugé par certains, fallacieux. Cela dit, la perception peut être ressentie d'une manière différente. Elle est jugée totalement insupportable par beaucoup, mais plus acceptable par certains.

Quant au paysage de nuit, le balisage maritime sera déterminé par des feux jaunes aux angles du parc, avec des feux intermédiaires tous les deux ou trois mâts. Le balisage aéronautique est à l'étude. Ce seraient des feux rouges à éclats sur la nacelle des mâts. Pour l'instant, il s'agirait d'un feu rouge sur l'ensemble des mâts, mais des discussions ont lieu pour essayer d'en réduire le nombre. Beaucoup craignent des feux non synchronisés et un effet de clignotement.

Quant à la préservation du trait de côte, un certain nombre de personnes ont demandé d'allouer des retombées financières, principalement sur la préservation du trait de côte, ainsi qu'à des projets environnementaux.

Quelles seraient les incidences éventuelles sur le tourisme ? Il est un fait que la baie de Somme voisine attire des millions de visiteurs par an. C'est un tourisme nature, populaire et de toute l'année. La baie est belle parce que préservée. Les touristes viendront-ils aussi nombreux si le parc s'implante ? Le Tréport dont nous sommes aujourd'hui très proches, attire pour son port de pêche. Si la pêche décline, certains se demandent si le tourisme ne suivra pas le même sort. D'autres considèrent que la création du parc pourrait provoquer un effet de curiosité et permettre de nouvelles activités touristiques.

Quelles seraient les incidences sur la navigation ? En ce qui concerne la navigation de plaisance, la plaisance côtière est trop proche et ne subirait pas d'impact. Pour la pêche plaisance, le risque est celui de l'attirance du parc et du non-respect des règles de sécurité. Pour la plaisance au large, les risques de navigation sont évidemment accrus, surtout en cas de mauvais temps.

En ce qui concerne l'immobilier, certains d'entre vous croient voir les prémices d'une baisse de l'immobilier depuis l'annonce du parc. D'autres constatent que les craintes élevées, il y a trente ans, à l'annonce de la centrale de Penly, se sont révélées infondées.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
Que répond La Compagnie du Vent ? Elle estime que les processus hydro-sédimentaires littoraux ne seront pas modifiés par l'implantation des éoliennes. Pour elle, il n'y aurait donc pas d'impact sur le trait de côte, en particulier en baie de Somme.

La Compagnie du Vent cite une étude aux Etats-Unis portant sur 7 500 transactions immobilières au voisinage de plusieurs parcs terrestres. Cette étude, menée par une université, montrerait qu'il n'y aurait pas d'incidence statistique sur le prix des biens immobiliers pour ces parcs terrestres aux Etats-Unis. En tout cas, La Compagnie du Vent se dit prête à étudier les propositions de participation des citoyens et des collectivités à l'investissement.

Philippe MARZOLF

Merci pour votre attention. Comme on vous l'a dit, ce sont les premiers enseignements que nous avons tirés. Ce qui nous intéresse maintenant, c'est de pouvoir dialoguer un peu avec vous, pour nous dire si certains enseignements vous semblent vrais ou pas ou pour appuyer certains autres. A vous la parole. Si vous voulez parler, vous levez la main, je vous donne la parole et vous donnez votre nom.

Echanges avec la salle

Monsieur VALETTE

Bonjour. Vous dites que la CNDP est une autorité indépendante. Qui finance cette CNDP ?

Philippe MARZOLF

L'Etat est là pour faire les lois et il y a des milliers de lois. 95 % du temps, la loi est mise en application par l'administration elle-même, mais dans certains cas comme le CSA, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, la CNIL, Informatique et Libertés, les lois sont mises en application par les autorités administratives indépendantes. La CNDP a un budget de deux millions d'euros qui est financé par l'Etat, par l'impôt, pour décider s'il faut ou pas un débat public. Ensuite, chaque débat public lui-même est financé par le maître d'ouvrage, les membres de la Commission Particulière étant indemnisés par la Commission Nationale.

Monsieur VALETTE

Cela veut donc dire que La Compagnie du Vent finance par exemple la réunion de ce soir.

Philippe MARZOLF

Tout à fait, mais c'est la Commission Particulière qui décide comment on l'organise, comment on communique, comment on fait toute l'organisation. Eux ont juste à répondre à vos questions.

Monsieur VALETTE

C'est exactement la même chose que pour la grippe H1N1 où les spécialistes étaient les gens des labos.

Philippe MARZOLF

La Commission Particulière est là pour organiser un débat le plus transparent et le plus équitable possible, pour vous donner la parole, etc. La Compagnie du Vent va s'exprimer, va répondre à vos questions. Est-ce que vous préféreriez que l'on finance le débat public qui va coûter près de 600 000 euros, avec vos impôts, plutôt qu'il soit financé par le porteur du projet lui-même qui propose un projet de 1,8 milliard d'euros ? Si le projet se fait, pour lui, 600 000 euros, ce n'est pas grand-chose. C'est un choix que l'Etat a fait, que vos Députés que vous avez élus ont fait. Ce sont les maîtres d'ouvrage qui financent les débats publics, mais c'est la Commission Particulière qui l'organise en toute indépendance et transparence.

Monsieur VALETTE

On peut dire cela, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

Philippe MARZOLF

Pourquoi ce n'est pas le cas ?

Monsieur VALETTE

Quelle certitude a-t-on sur l'objectivité du rapport que vous ferez ? Est-ce que des gens auront un droit de regard sur la manière dont vous rapporterez ces débats ?

Philippe MARZOLF

Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas un rapport et on ne donnera pas notre avis. Ce sera un compte rendu de ce que vous aurez dit.

Monsieur VALETTE

On peut faire plein de sortes de comptes rendus.

Philippe MARZOLF

Si vous avez suivi le débat depuis le début, vous avez pu voir qu'après chaque réunion publique, la Commission Particulière tire des enseignements que l'on met sur le site internet dans les deux jours et qui sont eux-mêmes de nouveau débattus par les gens, etc. Il y a donc une co-élaboration du compte rendu de ce que vous avez dit. Pour nous, c'est complètement neutre. Ce n'est pas du tout notre avis. On va retranscrire ce que vous avez dit.

On va prendre une autre question. Monsieur ?

Monsieur DAVID, directeur de recherche au CNRS

J'interviens à titre privé. En ce qui concerne l'impact sur le paysage, le luxueux dossier de La Compagnie du Vent qui juxtapose d'ailleurs très bien des observations scientifiques et d'autres beaucoup plus discutables, invoque le théorème de Thalès. Pourquoi pas ? Mais on peut prendre, pour les Mersois, quelque chose qui est facile à concevoir : la distance du parc d'éoliennes par rapport à Mers qui est environ de 16 ou 17 kilomètres. C'est la distance du clocher de Cayeux par rapport à Mers. Le clocher de Cayeux, comme on me l'a confirmé tout à l'heure à la Mairie de Cayeux, fait entre 35 et 40 mètres de haut. On le voit parfaitement depuis Mers quand la visibilité s'y prête, ce qui est généralement le cas l'été. Si on considère un mât d'éolienne et une pale en position verticale dans le prolongement du mât, on obtient une hauteur d'environ 150 mètres, c'est-à-dire *grosso modo*, quatre fois le clocher de Cayeux. Cela donne une idée de ce que l'on pourrait voir, indépendamment de l'épaisseur d'une allumette ou des montages photographiques. C'est donc à peu près quatre fois le clocher de Cayeux ou un peu moins de la moitié de la tour Eiffel.

C'est quelque chose de parlant que tout le monde peut concevoir. En face de Mers, nous aurions des mâts représentant à peu près quatre fois le clocher de Cayeux et il y en aurait 140. Il faut tenir compte de la profondeur du parc, il n'y aurait pas 140 éoliennes les unes à côté des autres, mais je crois que c'est un point de repère facile à concevoir pour les Mersois qui, tous les jours, peuvent

voir le clocher de Cayeux sur leur droite par beau temps et qui est parfaitement visible. Il ne fait que le quart d'une éolienne.

Philippe MARZOLF

Ce n'est pas moi qui vais répondre. On va demander à La Compagnie du Vent si elle veut rajouter quelque chose par rapport à cette démonstration.

Paul NEAU, bureau d'études ABIES

Je suis responsable du bureau d'études ABIES qui a en charge les études d'environnement du projet, en particulier l'étude paysagère. Tout à l'heure, dans la troisième partie du débat, il y aura toute une présentation sur les aspects paysagers. Par rapport à cet aspect, je donnerai des éléments de comparaison, comme vous avez donné cet élément. Je vous invite, dans la dernière partie, à échanger sur la présentation que je pourrais faire.

Philippe MARZOLF

Vous avez raison, c'est de la théorie, c'est le théorème de Thalès.

Monsieur avait demandé la parole.

Guillaume BLAVETTE, collectif « Stop EPR ni à Penly ni ailleurs »

J'ai bien écouté ce que vous disiez en ouverture de cette réunion. Il serait temps effectivement de parler de cet environnement saccagé que l'on a ici. L'autorité de sûreté nucléaire vient de publier un livre blanc sur le tritium qui n'est pas sans nous inquiéter ici en Picardie et en Haute-Normandie. On aurait bien aimé que dans le cadre du débat sur l'EPR, les populations locales se mobilisent par rapport à l'impact de la centrale qui est mesurable, mesuré et extrêmement nocif. Le tritium, j'en parlais. L'impact de la centrale, ce sont aussi ses atteintes au trait de côte qui défigurent notre littoral depuis longtemps. Tous ces épis coupent le flux de galets et viennent détruire nos falaises. Je n'ai pas l'impression que la population se mobilise autant pour protéger les falaises qui sont pourtant des habitats naturels où nichent des espèces précieuses. Les anti-éoliens parlent de la défense des oiseaux migrateurs et de la faune locale, mais on ne les voit pas se mobiliser pour défendre ce trait de côte, cet estran souillé par le chlore et tous les produits déversés par la centrale.

Ensuite, je voulais intervenir au sujet du modèle énergétique. En Haute-Normandie, comme il est rappelé dans les cahiers d'acteurs, nous sommes au cœur d'un archaïsme énergétique qui associe l'uranium et les hydrocarbures pour un impact excessivement nocif. Regardez les prévalences de maladies respiratoires dans les agglomérations de Rouen ou du Havre. Je pense qu'il serait temps de valoriser les ressources naturelles pour produire des énergies propres. C'est bien ce que nous propose La Compagnie du Vent. En Normandie, on crève de ce vieux modèle énergétique. La prévalence des taux de cancers est bien supérieure à la moyenne nationale. Vous pourrez trouver les chiffres du site du débat public EPR. Changer de modèle énergétique, c'est un enjeu aujourd'hui. Je pense qu'il est nécessaire d'engager la Haute-Normandie sur ce vaste chantier.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
Pour finir, j'évoquerais la convention d'Aarhus. Oui, l'Union européenne a produit des textes et en particulier cette convention qui nous permet à tous aujourd'hui, dans notre diversité, de nous exprimer. Je pense que Monsieur Marzolf fait valoir ce nouveau droit démocratique qui nous est ouvert. Je ne vois pas en quoi on peut remettre en cause les travaux des Commissions Particulières du Débat Public. Je vous incite tous à lire le compte rendu de Monsieur Jean-Luc Mathieu, établi à l'issue du débat public sur la centrale de Flamanville, qui est d'une sévérité terrible à l'égard d'EDF. EDF, aujourd'hui, ne respecte pas les comptes rendus de ce débat public. Cela donne des arguments à tout le mouvement anti-nucléaire pour une reconversion énergétique d'intervenir pour qu'enfin, on change de modèle, dans le respect des territoires, des paysages et des populations. Merci.

Philippe MARZOLF

Il n'y a pas besoin d'avoir de réponse, c'était un avis. Monsieur ?

Monsieur COUTTOLENC, touriste

Vous avez beaucoup parlé et vous avez fait des beaux discours, mais quels sont les besoins énergétiques dans le quartier ?

Philippe MARZOLF

Dans le territoire, vous voulez dire.

Monsieur COUTTOLENC

Oui, avec l'usine qui se développe à Friville-Escarbotin. On n'en voit pas beaucoup se développer. Est-ce qu'il manque d'électricité ?

Philippe MARZOLF

Je ne suis pas un spécialiste, mais pour l'instant, on a plutôt entendu que le territoire des régions Haute-Normandie et Picardie est en surcapacité de production d'électricité qui sert à alimenter en électricité notamment la région parisienne. D'ailleurs, une étude complémentaire indépendante, financée par la CNDP, a été demandée lors du débat EPR et elle indique précisément que le nouveau réacteur EPR n'est pas nécessaire pour pallier à la consommation d'énergie à venir parce qu'il y a assez de capacité en France, etc. C'était plutôt pour stabiliser le réseau ou pour exporter. Pour l'instant, dans la région, il semble, d'après les dires des experts, qu'il y a assez énergie.

Monsieur COUTTOLENC

Je pense que Monsieur doit aller au travail à pied. Il ne doit pas y aller en voiture.

Philippe MARZOLF

La voiture n'utilise pas l'énergie nucléaire, mais du pétrole. Monsieur ?

Monsieur CLEMENCE, retraité à Mers-les-Bains

Bonjour. Vous nous parlez d'un projet à 14 kilomètres des côtes. Je reçois une revue mensuelle nationale qui est *Sciences et Avenir* et j'ai vu un encart dans ce journal qui nous parle d'un autre projet de votre part, de votre promoteur à 5 milles des côtes avec 60 éoliennes et un autre à 25 kilomètres parlant de 320 éoliennes. Qu'en est-il de ces projets ?

Philippe MARZOLF

Monsieur Kolb va répondre. Vous l'avez sur les documents, il y a un projet de 140 éoliennes et il y a deux variantes qui ont été étudiées par La Compagnie du Vent. Je laisse Monsieur Kolb répondre.

Jean-Mathieu KOLB, chef de projet du parc éolien des Deux Côtes

Bonjour. Je précise, avant de répondre, que la Picardie n'est pas en surproduction. Elle est au contraire en sous-production d'électricité. Il y a des différences majeures par exemple entre la Haute-Normandie et la Picardie. On pourrait étendre cela à d'autres régions. Certaines régions sont en surproduction, d'autres sont en sous-production. Comme il a été montré au cours du débat, notamment lors de la réunion thématique à Abbeville qu'on avait des besoins de nouvelles productions d'électricité pour venir remplacer certaines que l'on démobilitise. On a parlé d'évolution du modèle énergétique. Ces choses-là sont bien expliquées dans les dossiers du Grenelle de l'environnement et dans le cadre des décisions qui ont été prises de manière collégiale dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Concernant les différents projets, aujourd'hui, nous sommes au stade d'un débat public sur un projet sur lequel nous travaillons maintenant depuis plusieurs années. Dans notre démarche, nous avons passé en revue toutes les façades littorales françaises avant de définir un site, de manière large et globale, dans lequel nous avons précisé nos études. Nous sommes arrivés sur un projet qui nous paraissait être le meilleur compromis, mais encore une fois, dans le cadre du débat public, nous avons choisi de remettre toutes les hypothèses que l'on a pu étudier. C'était aussi une manière d'illustrer tous les choix qu'il y a derrière les projets que l'on peut envisager plus loin, moins loin, plus profond, moins profond, plus proche, plus éloigné du rail. Cela nous a conduits à présenter le projet dont on parle un peu ce soir et qui est pour nous, le meilleur compromis, mais nous sommes là pour en débattre. C'est le projet Large qui est situé à 14 kilomètres, avec 140 éoliennes, qui produirait *grosso modo*, pour donner un ordre de grandeur, ce que consomment annuellement 900 000 personnes.

Il y a eu la variante Littorale qui correspond davantage à des projets que nous-mêmes nous avons développés à une époque. On avait notamment développé un projet de ce type au large d'Agde. C'est un projet plus proche, plus petit, moins profond, dans des conditions économiques plus intéressantes, avec 60 éoliennes à 3 milles nautiques qui produiraient ce que consomment annuellement à peu près 400 000 personnes.

Il y a aussi la variante Grand Large qui est quant à elle à 25 kilomètres des côtes. On est beaucoup plus profond, on dépasse les 30 mètres pour une partie du site. On a donc envisagé un projet plus grand pour bénéficier d'un effet d'échelle. Cela s'est concrétisé par un projet de 320 éoliennes qui produiraient ce que consomment 2 millions de personnes.

Voilà le projet et ses deux variantes, mais je précise bien que l'intention n'est pas de construire les trois. C'est un projet et deux variantes que l'on a pu étudier et que l'on présente dans le cadre du débat public.

Philippe MARZOLF

Comme je l'ai dit tout à l'heure, un opérateur privé présente un projet, alors qu'il va y avoir un appel d'offres d'ici la fin de l'année, fait par le Ministère de l'Ecologie, sur 600 éoliennes le long de tout le littoral français. Personne ne sait combien seront proposées dans la Manche et dans la Mer du Nord.

Monsieur avait demandé la parole.

Monsieur NICOLAS, habitant du Tréport

Je voudrais simplement conforter l'avis de la personne qui travaille au CNRS et revenir sur l'environnement. J'ai déjà donné à La Compagnie du Vent à peu près les mêmes éléments. Je n'ai pas parlé de l'église de Cayeux, mais simplement des maisons qui sont à Cayeux, sur le début du front de mer. Les pignons font dix mètres de haut et on les voit régulièrement du Tréport. J'habite à côté de l'église du Tréport. Par deux fois, j'ai invité La Compagnie du Vent à venir chez moi pour constater ce phénomène, mais je ne l'ai pas vue. Ils se vantent de concerter tous les partenaires, tous les gens concernés, toutes les associations et tous les habitants. Je répète que je les ai invités par deux fois à venir pour compléter leurs informations et leurs requêtes, je ne les ai pas vus. Ils ne m'ont pas démontré jusqu'à présent que ce que je disais était faux.

Philippe MARZOLF

Je vous propose de vous voir après la réunion pour que vous preniez contact et cette fois-ci, venez. Vous vous y engagez, Monsieur Kolb.

Jean-Mathieu KOLB

Oui. Ce sera avec plaisir. On en discutera et Paul Neau en parlera sur le paysage, mais – certains peuvent en douter, mais je vous l'assure – nous sommes aussi souvent sur ces secteurs. Moi aussi j'apprécie beaucoup les points de vue dans ce secteur et je peux témoigner qu'il y a des jours où on voit très loin et d'autres où on voit beaucoup moins loin. Ce sont des sujets que Paul Neau va aborder. Tous les critères qui rentrent en compte dans la visibilité font qu'un jour, on va voir loin, un autre moins loin. Je laisserai Paul Neau en parler.

Je rejoins la demande de Monsieur Marzolf pour que l'on se voie. Le mieux est de prendre date ensemble pour que l'on puisse se voir.

Philippe MARZOLF

Il faut donner votre numéro de téléphone.

Monsieur NICOLAS

J'ai déjà donné mes coordonnées.

Philippe MARZOLF

C'est la première fois que je l'entends. Maintenant, je l'ai entendu.

Monsieur NICOLAS

Vous êtes neutre, Monsieur Marzolf.

Philippe MARZOLF

C'est la première fois que j'entends que vous l'avez demandé, mais j'ai perdu la mémoire.

Monsieur NICOLAS

A Saint-Martin-en-Campagne, à Ault.

Philippe MARZOLF

A Ault, je n'étais pas là, mais excusez-moi si je ne vous ai pas entendu. Monsieur Bilon ?

Gérard BILON, président de l'association Sans offshore à l'horizon

Je voudrais revenir sur les chiffres de production qui sont toujours avancés. On parle de 900 000 personnes. Ce sont 900 000 foyers qui consomment juste pour son ménage, hors chauffage, hors travail. Il faut donc relativiser les choses. Le chiffre n'est pas faux si l'on prend juste intrinsèquement la consommation domestique.

Pour ce qui est de la production régionale, La Compagnie du Vent propose un parc de 700 mégawatts qui va produire 2 térawatts-heures par an. Si on prend la production de la Seine-Maritime, du littoral, ce sont pratiquement 50 térawatts-heures. Il faut relativiser les ordres de grandeur. La production proposée par La Compagnie du Vent est beaucoup plus faible et est pratiquement marginale. Je pense qu'il n'y a pas à se targuer d'une substitution de l'éolien sur le nucléaire. Pour ce qui est de la Picardie, la Picardie arrive bientôt en tête de la production éolienne terrestre. Si elle doit être en tête de la production éolienne en mer, on n'a pas fini d'avoir des éoliennes devant chez nous.

Concernant l'emploi, systématiquement, on oublie que le Tréport est un port qui subit la variation des marées. Il y a donc très peu de possibilités d'emplois, de base, de transit par le port du Tréport. Il n'y en a pratiquement pas parce que ce serait trop encombrant.

Pour ce qui est de la production nucléaire, je pense que c'était hors sujet. Ce n'est pas le débat aujourd'hui. S'il y a à craindre pour la centrale de Penly, ce n'est pas remettre en cause une technologie qui a été prouvée depuis trente ans sur le littoral et à laquelle les gens accordent une

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
certaine confiance, mais c'est plutôt par l'implantation de centaines d'écueils devant le rail qui risque de produire des collisions, une marée noire, boucher la prise d'eau de mer de la centrale de Penly et créer de véritables problèmes. C'est tout ce que j'avais à dire pour le moment.

Philippe MARZOLF

C'est vrai que le débat n'est pas là pour comparer le nucléaire et énergies renouvelables, mais il y a eu en même temps un débat sur l'EPR à Penly. Monsieur ?

Pascal CRIBIER, architecte paysagiste

Je suis désolé de précéder un peu le troisième thème qui va être abordé par La Compagnie du Vent.

Philippe MARZOLF

On peut le mettre en deuxième thème si tout le monde le demande.

Pascal CRIBIER

C'est celui du paysage qui me concerne directement. Puisque Monsieur va pouvoir accueillir La Compagnie du Vent chez lui pour constater ses différentes visions et ses problèmes d'optique que l'on connaît bien particulièrement en France depuis plusieurs siècles, je propose mes services gracieux pour que cet été, avant que vous clôturiez les magnifiques revues – je vous en remercie parce qu'elles sont très bien faites et très ouvertes pour l'instant – je puisse venir avec vous et vos infographistes afin que nous puissions être d'accord sur les points de vue, les objectifs choisis et les *zooms* choisis des images qui seront publiées officiellement. Je vous propose de faire cela ensemble en toute honnêteté et clarté de ma part puisque j'ai eu l'occasion de travailler au pied de centrales nucléaires. Je rejoins les problèmes qui sont bien connus. Je voudrais savoir exactement ce qui se passe à ce niveau-là. On a nos coordonnées, j'aimerais que le comité puisse accepter ce travail bénévole de ma part.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Cribier, de votre proposition et je pense que La Compagnie du Vent sera tout à fait d'accord pour accepter votre participation. Monsieur ?

Jacques GUERRIER, résident de Mers-les-Bains

Nous voyons, à travers les intérêts particuliers représentés et le montage financier, à qui va profiter le projet. GDF-SUEZ, société privée, revendra la production au prix fort pour une durée contractuelle de vingt ans à EDF qui revendra cette même production à ces clients, en leur faisant endosser le surcoût de cette même production. Au bout du compte, ce sont les usagers d'EDF qui paieront la note et les actionnaires de GDF-SUEZ qui s'enrichiront. Nous allons assister à la privatisation de notre patrimoine commun pour le profit de quelques actionnaires privés. Est-ce juste ?

Paul NEAU

Je peux répondre sur un certain nombre de points techniques. Aujourd'hui, le kilowattheure, produit par les parcs éoliens sur terre ou sur mer, est acheté par EDF dans le cadre d'une obligation d'achat. Sur terre, le tarif est de 8 centimes d'euro par kilowattheure pendant 10 ans et ensuite, pour les 5 ans suivants, le tarif est compris entre 8 et 3 centimes d'euro. Sur mer, le tarif d'achat est de 13 centimes d'euro par kilowattheure pendant 10 ans et ensuite, pendant les 10 années qui suivent, le tarif est aussi dégressif en fonction de la qualité du site. Ce surcoût est pris en compte dans nos factures d'électricité, dans une ligne qui s'appelle la CSPE, la Contribution au Service Public de l'Electricité. Dans cette contribution, il n'y a pas que les énergies renouvelables et il n'y a pas que l'éolien. 5 % de cette CSPE est imputable aux énergies renouvelables, ce qui représente aujourd'hui, en 2010, environ un euro par abonné et par an. Le surcoût des énergies renouvelables est environ d'un euro par abonné et par an aujourd'hui.

Dans les cahiers d'acteurs qui sont à l'entrée, un cahier d'acteur a été fait par l'ADEME qui est l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, un établissement de l'Etat et qui estime que le surcoût, en 2020, pour tout l'éolien, sera entre cinq et six euros par abonné et par an. Le surcoût tel qu'il est perçu aujourd'hui, est quantifié. Il reste relativement raisonnable, selon moi, pour lancer une filière. Je dirais dans le côté égalitaire, le côté juste, que c'est le consommateur qui paye et non pas le contribuable. Pour le développement d'autres filières d'énergie, que ce soit le charbon, l'hydraulique ou le nucléaire, c'est le contribuable qui a payé, qu'il consomme de l'électricité ou pas. Aujourd'hui, c'est fonction de la consommation et non pas de l'impôt.

Philippe MARZOLF

Vous pouvez peut-être rappeler au public le prix de revient de l'énergie nucléaire.

Paul NEAU

Aujourd'hui, il n'y a pas un prix de revient de référence du kilowattheure nucléaire. D'après ce que j'ai compris, il est compris entre cinq et six centimes d'euro par kilowattheure.

Philippe MARZOLF

Par rapport aux huit et treize centimes d'euro dont vous nous parlez.

Paul NEAU

Huit centimes d'euros pour l'éolien terrestre et treize centimes d'euro pour l'éolien en mer. Le prix est de cinq à six centimes d'euros le kilowattheure pour les nouvelles centrales que l'on construit aujourd'hui. C'est ce tarif que l'on peut comparer.

Philippe MARZOLF

Merci. Madame ?

Stéphanie DE BARBUAT

Bonsoir. Je viens en vacances à Mers depuis toujours et ma famille vient à Mers depuis les années 1870. Nous sommes donc très attachés à cette région. Sinon, j'habite la région parisienne. Tout au long de ces débats, vous avez répété les mêmes choses. Vos explications restent dans un flou total, mais on sait bien que vos études sont réalisées par des cabinets d'études privés que vous payez et que vous n'avez aucune expérience dans l'*offshore*. Pourquoi vous attaquer de 141 éoliennes qui feront 150 mètres ?

Aucune communication n'a été faite à Mers-les-Bains sur le projet, mais surtout sur le débat. Les touristes n'ont pas du tout été informés. Votre bilan ne reflète absolument pas ce qui se passe sur le terrain puisque l'ensemble des habitants, pêcheurs, touristes, commerçants n'en veulent pas. Ce débat n'a pas de sens. Vous êtes là pour faire du *business*, de l'argent. Nous, nous voulons défendre notre belle côte. Pourquoi s'attaquer aux plus faibles ? Pour faire passer ce projet qui est politique et financier et qui n'a rien d'écologique. Rien d'écologique !

Ce sont des moulins à dettes que vous voulez nous mettre en pleine mer. Ils vont ruiner notre patrimoine culturel, ils vont détruire le paysage, ils vont détruire les emplois, dégrader la qualité de vie, dévaloriser nos biens, des biens privés. On ne veut pas d'éoliennes en mer.

Vous, nos élus, défendez donc votre région, défendez votre côte, défendez vos électeurs avant qu'il ne soit trop tard.

Philippe MARZOLF

Je ne répondrai pas sur le fond. Par contre, concernant l'information du public, nous, à la Commission Particulière, au début du débat, nous avons fait distribuer à 150 000 foyers le journal n°1 et la synthèse du dossier du maître d'ouvrage. On a toujours des réclamations parce que certaines maisons ou certains immeubles sont fermés. C'est un fait. En tout cas, nous, on a pris un sous-traitant qui était La poste et qui l'a fait. Deuxièmement, avant chaque réunion publique, quelqu'un passe dans tous les commerces et propose une affiche pour informer de la date du débat public.

De la salle

Il y a un problème de prestataire.

Philippe MARZOLF

Peut-être, mais on ne peut pas le faire nous-mêmes. Il y a peut-être des problèmes de prestataire, mais nous, on essaie de faire notre travail pour informer tout le monde. Si tout le monde n'est pas informé, on en est désolé, mais il y a quand même relativement de monde ce soir. L'information a quand même dû un peu passer.

Jean-Mathieu KOLB

Il y a différents sujets qui ont été abordés et sur lesquels on va revenir. Il y a deux éléments sur lesquels je souhaitais revenir. Tout d'abord, qui sommes-nous ? La Compagnie du Vent est

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP associée au groupe GDF-SUEZ. C'est important puisque l'on travaille régulièrement avec des gens du groupe qui ont eux-mêmes une activité en termes d'exploration et de production gazière en mer et qui nous apportent cette expérience quant à la capacité de construire et d'exploiter des installations en mer. Je peux vous citer quelques chiffres ; je ne sais pas s'ils seront très parlants. Le groupe GDF-SUEZ exploite des champs gaziers au large de la Hollande. C'est d'ailleurs le premier producteur et le premier exploitant au large de la Hollande. Il en exploite au large de l'Allemagne, au large du Royaume-Uni, au large de la Norvège également. Je crois qu'environ 150 champs sont actuellement en production là-bas. Par ce biais, on a de vraies synergies, notamment sur les aspects relatifs aux fondations, à la maintenance et à l'accessibilité, sur lesquels on travaille avec ces personnes.

Je vais laisser la parole à Paul Neau sur l'aspect relatif aux cabinets d'études indépendants.

Paul NEAU

Vous mettez en cause certains cabinets d'études indépendants par rapport à leurs travaux. De manière générale, quel est le principe ? Ce sont des personnes qui font des études. Ces études sont signées. On sait qui les a faites et de manière générale, un gendarme qu'est l'Etat est là pour vérifier si ces études ont été bien faites ou mal faites. Si une étude est incomplète, l'Etat dit qu'elle est incomplète. C'est de cette manière que cela fonctionne. Dans certains cas, les experts sont aussi des experts de l'Etat. On a fait travailler l'IFREMER ou des universités en la matière. Ce sont des experts qui sont appelés, que ce soient des experts privés ou des experts publics.

Philippe MARZOLF

Madame avait demandé la parole. Ensuite, on écouterait La Compagnie du Vent sur les propositions qu'elle a à faire. Madame ?

Françoise DOUVRAIN, présidente de l'association des propriétaires

Je voulais simplement poser une question à Monsieur Kolb. Puisqu'il est conscient qu'il y a un impact visuel réel, pourquoi ne pas reculer le projet et le mettre au Grand Large, c'est-à-dire à plus de douze milles des côtes ? A mon avis, cela permettrait de rassurer les propriétaires parce qu'ils n'auraient plus de visibilité sur le parc.

Philippe MARZOLF

14 kilomètres, 20 kilomètres, 25 kilomètres ?

Jean-Mathieu KOLB

Il sera difficile de faire une réponse rapide.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous êtes prêt à l'étudier ?

Jean-Mathieu KOLB

On est en train de réfléchir, d'une manière globale, à la suite. On ne sait pas encore quelle décision on prendra à la fin du débat et je ne suis pas là pour l'annoncer. Cela dépendra aussi des enseignements que vous tirerez à la fin. Maintenant, il faut bien comprendre, comme on a pu le voir au cours de ce débat, tous les critères, toutes les contraintes et tous les enjeux qui rentrent en compte dans la définition. On a entendu parler notamment de sécurité maritime ce soir. Je ne vais pas revenir sur les études que l'on a faites, mais on s'est rendu compte qu'avec un projet Large, à trente kilomètres du rail de navigation, les conditions de sécurité sont totalement satisfaisantes, ce qui n'est pas forcément le cas si on décide de border le rail.

La définition d'un projet est multi-contraintes. On essaie de trouver le meilleur compromis possible pour faire converger les différentes contraintes, les différents enjeux, les différentes problématiques que l'on peut voir apparaître. Voilà ce que je peux dire pour le moment.

Philippe MARZOLF

Ils prennent en considération votre demande. Monsieur avait demandé la parole.

Thierry CRAMILLY, président de l'association pour la protection du site de Varengeville et de son environnement

Je voudrais d'abord dire que le débat très intéressant était quand même biaisé dès le départ parce qu'on part d'un postulat qui est de dire que l'éolien est l'énergie renouvelable par excellence et qu'il est forcément rentable et une énergie d'avenir. Il aurait fallu poser cette question avant parce que de la réponse à cette question aurait dépendu la suite du débat. Or si on regarde bien toutes les études faites sur ce sujet, on est tous pour les énergies renouvelables. On sait qu'il y a un problème en la matière. On n'est pas forcément pour le développement du nucléaire, comme je l'entends parfois de la part des écologistes. Simplement, il faut d'abord se poser cette question.

Deuxièmement, depuis toutes ces réunions auxquelles j'assiste, La Compagnie du Vent nous fait part d'études contre les arguments des personnes qui ont des craintes, comme vous le disiez tout à l'heure. Souvent, les réponses sont floues, les études ne sont pas toujours très précises et lorsqu'on est à bout d'arguments, on nous lance l'argument financier. On va indemniser les pêcheurs, on va indemniser les communes qui vont avoir vue sur vos éoliennes. On parlait du surcoût tout à l'heure. Je pense que la question du débat est finalement de savoir à quel prix on est achetable. C'est tout simplement ça. Avec notre électricité, on va payer. On va s'acheter avec notre propre argent puisqu'on est tous consommateur d'électricité. Monsieur, les contribuables consomment tous de l'électricité. Il y en a très peu qui sont aux chandelles. J'en connais très peu ; peut-être que vous, vous en connaissez.

Nous allons payer nous-mêmes les dégâts que l'on va faire à notre paysage. Ce n'est seulement pour avoir la beauté d'un paysage. C'est tout un territoire qui est complètement menacé, ravagé par la centrale nucléaire qui existe déjà, par un EPR qui va venir. C'est aussi le débat. On rentre dans un système tout à fait horrible pour nous et il faut bien en prendre conscience. Effectivement, il y a un gros problème pour la région Normandie, Picardie. On en a marre.

Premièrement, la question n'a pas été posée au départ et l'énergie éolienne est très demandeuse d'espace pour un résultat qui est extrêmement faible. Il faut le dire. Il fallait poser cette question aux Français avant de dire d'en haut que c'était l'énergie de demain et que cela allait être

formidable. Il faut savoir qu'avec ce projet, à horizon 2020, on ne va pas supprimer beaucoup de centrales nucléaires, même pas une. Cela n'a donc rien à voir avec le développement de l'écologie et d'une énergie superbe.

Il va falloir aussi que les élus se prennent en main parce qu'on est en train de vendre notre territoire. C'est tout simplement cela. Je ne souhaite pas qu'on le vende et qu'on se le paye en plus avec notre facture d'électricité. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

La Compagnie du Vent va répondre et va ensuite présenter ses propositions. Il y aura encore ensuite 90 minutes de débat. Il y a un programme. On a déjà dépassé de 14 minutes les 20 minutes d'échanges. Vous aurez encore 90 minutes de débat. Monsieur Neau ?

Paul NEAU

En matière d'énergies renouvelables, plusieurs énergies renouvelables permettent de produire de l'électricité. L'objectif n'est pas de les opposer les unes aux autres. Aujourd'hui, on sait faire de l'électricité avec l'eau, avec le soleil, avec le vent. Aujourd'hui, quand on compare les nouvelles sources de production d'électricité, l'éolien est le moyen le moins coûteux. Je vous ai parlé des tarifs d'achat du kilowattheure qui correspondent à peu près au critère économique de rentabilité. Ce sont huit et treize centimes. Pour le photovoltaïque, le solaire, ce sont trente ou soixante centimes, soit quatre ou huit fois plus.

L'un des avantages du choix énergétique de l'éolien, c'est qu'il est réversible. On l'installe et dans 25 ans ou 30 ans, lorsqu'il faudra le démonter, il ne restera plus rien, on passera aux autres énergies qui pourront rester.

Un autre élément me semble important. Vous avez comparé la production d'un parc éolien ici, à l'échelle française. Lorsqu'on regarde à l'échelle européenne, il y a aujourd'hui environ 75 000 mégawatts éoliens. On peut dire que ces 75 000 mégawatts éoliens sont l'équivalent, en termes de production, d'environ 25 000 mégawatts nucléaires. En gros, vous divisez par trois en termes de puissance. C'est l'équivalent d'au moins une vingtaine de réacteurs nucléaires qui ont été remplacés par ces 75 000 mégawatts éoliens. Les quantités sont donc importantes. C'est quelque chose sur lequel on peut revenir. Même si ce n'est pas le débat, je rebondissais sur les propos qui ont été tenus. Des quantités importantes d'électricité sont produites avec l'éolien. Il ne faut pas raisonner au niveau d'une production puisque ce sont des productions décentralisées. Il faut raisonner à l'échelle européenne par rapport à cette quantité.

Philippe MARZOLF

Faites vos propositions et on repassera ensuite la parole à la salle.

Propositions de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB

Je vais passer très rapidement sur le premier *slide* qui porte sur la présentation de La Compagnie du Vent. On en a déjà parlé. D'autres informations sont d'ailleurs disponibles dans le dossier support, sur le groupe GDF-SUEZ qui nous accompagne dans notre vie de tous les jours, en particulier sur ce projet.

Je vais commencer par les aspects développement économique et emploi qui est un sujet éminemment important, en particulier dans la période que nous traversons à l'heure actuelle. On l'a vu, on en a discuté notamment à Dieppe. On a fait réaliser une étude qui visait à aller plus loin que l'utilisation de simples ratios, qui visait à identifier quels étaient les emplois directs et indirects que l'on pouvait envisager localement, nationalement, en se basant d'une part sur les retours d'expérience que l'on a à l'étranger. Quels sont les gens, avec quelles compétences et quels savoir-faire, qui sont déjà intervenus sur des projets équivalents ? Combien ? Pour quel type d'entreprises ?

Dans un deuxième temps, on a missionné ce cabinet pour qu'il aille voir un certain nombre d'industriels français, une cinquantaine en l'occurrence. Est-ce que vous êtes capables de proposer ces services, ces compétences et ces savoir-faire ? Sous quelles conditions ? Dans combien de temps ?

Ce sont des choses que l'on a présentées de manière plus détaillée. C'est un gisement de 1 600 à 1 900 emplois sur 3 ans, associant des emplois directs et des emplois indirects. Il y a notamment de 650 à 900 emplois que l'on pourrait envisager localiser localement, soit dans un périmètre de 200 kilomètres autour d'ici. L'objectif est qu'une partie de ces emplois dans la construction deviennent pérennes. On a parlé de la construction de mâts, de la construction de certaines parties des fondations. Il y a aussi l'exploitation où on a une réelle nécessité d'être au plus près. On a besoin d'intervenir au plus vite sur nos machines. Il y a également un gisement de 150 emplois pour la maintenance sur 30 ans, dont 50 emplois directs au moins que l'on souhaite baser à Dieppe et au Tréport. C'est une question que l'on m'a posée l'autre jour.

Notre idée, à l'heure actuelle, est de localiser un, voire deux bateaux dans le port du Tréport, avec une vocation plutôt dédiée aux maintenances préventives, c'est-à-dire aux maintenances que l'on prévoit longtemps à l'avance. Quand on fait de la maintenance, il y a du correctif, en cas de panne. On intervient quand on peut, comme on peut. Quand on fait du préventif, c'est plutôt comme une révision de voiture. C'est prévu longtemps à l'avance. Dans ce cadre, on peut tout à fait s'arranger avec les marées, les marnages, etc. Ce sont au moins dix emplois localement, de techniciens de maintenance, de pilotes maritimes. Je dis bien « au moins » parce qu'on a l'ambition d'avoir des bateaux qui soient des outils et de faire tourner nos équipes entre Dieppe et Le Tréport.

Notre volonté est aussi de privilégier les compétences et savoir-faire locaux. Vous pouvez critiquer, mais on a vu des industriels passer au cours de ces différentes réunions et nous dire qu'ils pensent pouvoir trouver des débouchés dans nos projets, dans nos activités et qu'ils sont intéressés. Ce n'est pas que nous qui l'avons dit. Plusieurs d'entre eux sont intervenus au cours des débats. Nous avons proposé de créer un poste de coordinateur local, pour faire en sorte qu'avec les Chambres consulaires, les collectivités, les PME/PMI, on puisse les aider à se placer dans ces futurs marchés, ces futurs appels d'offres et qu'ils puissent s'y préparer.

La proposition que l'on fait ce soir est de localiser ce coordinateur local à la pépinière du Gros Jacques.

Philippe MARZOLF

S'il vous plaît, vous aurez tout le temps de vous exprimer après calmement. Si vous regardez le programme, il y a plus de temps pour votre expression. Vous aurez largement le temps de vous exprimer. Vous aurez 90 minutes pour vous exprimer sur ce qu'il vient de dire. C'est ce qui est intéressant.

Jean-Mathieu KOLB

Notre idée est de localiser ce coordinateur local à la pépinière d'entreprises du Gros Jacques pour qu'il puisse faire ses permanences et recevoir les industriels locaux qui le souhaitent.

On a parlé de la formation des équipes de maintenance parce pendant le débat, on est venu aussi nous voir sur ce sujet. Des gens mettent en place des formations pour travailler sur les éoliennes. C'est le cas à Dieppe, à Amiens, à Fécamp.

On parle d'argent, mais il faut bien comprendre que nous n'avons pas décidé la taxe spécifique des éoliennes en mer. C'est l'Etat qui l'a fixée. Si le projet se fait un jour, autant que l'on puisse discuter avant de la manière dont on peut répartir cette taxe de la façon la plus équitable. En l'occurrence, il est ressorti des réunions et des échanges que l'on a eus que les facteurs sont pris en compte. On m'a demandé de présenter un tableau de répartition de la taxe, je vais y venir. On se rend compte qu'il y a un facteur qui pourrait être pris en compte et qui pourrait rendre la répartition de la part communale beaucoup plus équitable. C'est la longueur du trait de côte qui a en plus un sens assez cohérent puisque vous savez tous que la gestion du trait de côte, en particulier dans ce secteur, est coûteuse. D'où l'idée d'essayer de faire en sorte que ce critère puisse être mis en place. Il faut bien comprendre que la loi a été votée, un décret est paru, mais pour l'instant, elle n'a jamais été appliquée. Tant que la loi n'a pas été appliquée, on peut tout à fait y revenir. Récemment, sur la partie pêche, un amendement a été proposé et défendu ; on y avait travaillé d'ailleurs. Il est passé, il simplifie et fixe un peu mieux les règles pour que la répartition revienne plus directement aux pêcheurs.

On nous a demandé de faire le calcul, on l'a fait. Je tiens juste à préciser que nous ne sommes pas les services de l'Etat ni la Trésorerie et que nous ne pouvons pas nous engager en la matière, mais on répond à une demande qui nous a été faite dans le cadre du débat. On a essayé de faire le calcul. Il intègre deux paramètres qui sont la distance à l'éolienne la plus proche et la population totale pour laquelle le dernier chiffre que l'on a trouvé est celui de 2007. Il y a encore des discussions sur l'applicabilité du calcul du nombre d'habitants en fonction du caractère touristique des communes. Il faudra expliquer la chose devant les services de la Trésorerie. Voilà des répartitions, dans l'état de la taxe. Encore une fois, nous pensons que nous avons des possibilités claires et intéressantes de mieux répartir la taxe, notamment en intégrant la longueur du trait de côte puisque certaines communes sont une longueur de trait de côte très faible.

Pour ce qui concerne la pêche et les usages en mer, c'est un sujet éminemment important. Des gens travaillent déjà en mer. Nous, on a l'ambition d'y travailler aussi un jour peut-être. On a beaucoup parlé du Danemark, mais on a dit que tout n'est pas transposable. Ce qui est transposable, c'est que

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
lorsqu'ils ont réussi à dialoguer, à se mettre autour d'une même table et à discuter des zones de pêche, ils ont réussi à construire un projet qui soit moins impactant. Dans le cas présent, on propose de préciser ensemble la zone d'implantation. On a d'ailleurs déjà collecté certains traits de chalut. Certains nous les ont donnés pour nous montrer que l'on pêchait plus sur certaines zones et moins sur d'autres. On a un projet qui représente, dans sa variante Large que l'on privilégie à ce jour, 5 % du territoire de pêche des petits chalutiers du Tréport.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous pouvez préciser comment vous avez calculé ces 5 % ?

Jean-Mathieu KOLB

Quand on fait ce calcul, on part du principe qu'un chalutier de moins de 12 mètres, ce qui est la moyenne au Tréport, est un bateau qui va au maximum à 20 milles nautiques au large du Tréport, ce qui fait une zone circulaire de 20 milles nautiques, de laquelle on enlève la zone des 3 milles nautiques puisqu'elle est interdite au chalutage. Cela nous donne une action de pêche dans laquelle les 72 kilomètres carrés du projet représentent environ 5 %.

On propose aussi de travailler sur l'agencement du parc. En l'occurrence, l'idée – c'est une proposition que l'on nous a faite et sur laquelle on travaille actuellement – est de faire un chenal traversier pour éviter que les bateaux aient à contourner le parc quand ils veulent aller pêcher plus au large. On s'est rendu compte qu'on pourrait peut-être l'autoriser au chalutage. Ce sont des choses sur lesquelles on travaille. L'idée est d'avoir une position commune le jour où l'on ira devant la Grande Commission Nautique, si un jour on y va.

On propose de définir en concertation les modalités de gouvernance. On a vu récemment que les Comités Régionaux des Pêches ont pris une posture qui vise à interdire la pêche au sein des parcs éoliens et en contrepartie, de rapprocher les éoliennes au maximum, ce qui impose aussi de déterminer en concertation s'il y a interdiction de pêche ou pas. Discutons-en. S'il y a interdiction ou règle quant à la pêche professionnelle, il faut aussi que l'on en envisage et que l'on en mette en place pour la pêche de plaisance. C'est évident.

Quant au renouvellement de la ressource de poissons, on a vu l'intérêt d'installer des récifs artificiels. Pour le faire le plus intelligemment possible, l'idée est d'en discuter ensemble puisqu'on sait que l'on peut favoriser telle ou telle espèce avec tel type de récifs, en aménageant la forme, en agençant la forme. On peut même jouer sur les classes d'âges. On peut favoriser les juvéniles, favoriser les poissons matures, etc. C'est quelque chose que l'on propose au sein du parc ou en dehors.

On a travaillé aussi – c'est une proposition que l'on a faite depuis longtemps – sur l'usage de la bioénergie. Aujourd'hui, on a identifié trois projets qui sont à différents stades d'avancement. Le premier projet est Itsasoa. C'est un projet qui vise à utiliser de l'huile de tournesol produite localement. Un bateau fonctionne déjà avec ce type d'huile de tournesol depuis un an, dans le pays basque. Le pêcheur qui utilise cette huile est d'ailleurs prêt à recevoir des collègues pour qu'ils puissent échanger sur leur expérience. C'est un projet d'actualité qui souhaite se diversifier auprès d'autres pêcheries et dans d'autres contextes.

Le projet Flipper est un projet mené par le CIRAD. Il vise à étudier, au large de différentes pêcheries, dans différentes façades, l'utilisation de différentes huiles, biocarburants, à différentes

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
proportions, pour bien quantifier quelles sont les possibilités. Le CIRAD cherche des bateaux pilotes au large des côtes françaises. Les contacts que nous avons eus nous ont confirmé qu'un bateau au Tréport serait tout à fait envisageable.

Quant au projet Fish 2 Energie, c'est un pêcheur d'Étaples qui travaille sur un projet de bateaux de à motorisation hybride gaz naturel/hydrogène. C'est un projet qui est passé récemment au niveau européen, pour avoir des fonds FEDER et qui cherche à fédérer les autres Comités Régionaux. Ce sont des choses que l'on souhaite proposer et éventuellement décliner sur le secteur.

On en parlait, une taxe a été imposée. Dont acte. Autant faire qu'elle soit la plus utile possible. Il y a eu des travaux récemment. Un amendement est sorti et fixe plus directement les règles de répartition d'une partie de la taxe, soit 35 % pour les pêcheurs. Dans le cadre du projet que l'on envisage pour le moment, cela représenterait près de 3 millions d'euros par an. L'une des conditions décidées par l'Etat est aussi que ce soit fait dans le cadre de projets de pêche durable, de projets de moindre consommation d'énergie des bateaux de pêche, etc.

C'est enfin proposer aux pêcheurs qui le souhaitent, une diversification dans l'emploi et la formation. On s'est rendu compte, dans les travaux que l'on mène, que l'on a besoin de gens formés : capitaines de centre, mécaniciens 750 000 kilowatts. Des gens ici ont déjà ces diplômes, d'autres pourraient être aidés pour les passer. On s'est rendu compte aussi qu'une formation sécurité à la pêche va être rendue obligatoire d'ici 2013. Il se trouve que cette formation a plein de modules qui rentreront dans les formations que nous aurions nous aussi à faire pour nos futurs pilotes et techniciens de maintenance. On pourrait envisager d'anticiper ce type de formations sécurité à la pêche, pour ceux qui le souhaitent.

J'en viens maintenant au tourisme puisque nous avons proposé de fournir des avant-projets que l'on pourrait discuter avec les acteurs du tourisme. Ici, on a un tourisme populaire, authentique – c'est l'un des grands mots. On a aussi la vocation de rechercher un peu l'innovation, de rajeunir un peu l'image de ce trait de côte. Cela nous a été dit par certains acteurs du tourisme. Les acteurs du tourisme ont aussi la volonté de viser plus les familles, les jeunes. D'où l'idée de proposer des choses dans l'éco-tourisme, dans le tourisme ludo-scientifique. On n'a jamais parlé de pescatourisme, mais on s'est rendu compte qu'il y avait des projets de pescatourisme, c'est-à-dire de tourisme à la pêche, qui se mettent en place en ce moment même au Tréport, sans notre fait. C'est pour cela que je me permets d'en parler.

Qu'est-ce que le tourisme ludo-scientifique ? On s'est par exemple rendu compte que la Cité des Sciences à Paris reçoit des subventions de l'Etat et de l'Europe pour faire des expositions pédagogiques et en contrepartie, elle a l'obligation de décliner en région ces expositions. Elle fournit des kits pédagogiques, etc. L'un des avant-projets qui est à discuter, c'est d'imaginer une grande toile que l'on pourrait déplacer tout au long des plages chaque année, avec des outils pédagogiques pour les jeunes et pour que les familles puissent placer leurs enfants pendant une demi-journée, le matin ou l'après-midi. On a parlé de la vitrine des énergies renouvelables. La route des énergies renouvelables peut être une idée, tout comme les conférences itinérantes. C'est un projet qui intéresse, qui est un vecteur d'images. Des activités nouvelles seraient à développer à terre et sur mer.

On a parlé des aspects de risques de sécurité en matière de plaisance. Aujourd'hui, au port de plaisance du Tréport, il y a seulement une quarantaine de bateaux qui sont capables d'aller à plus de six milles nautiques, sur le parc. Il y a des craintes sur les autres bateaux qui pourraient tenter d'y aller. Au Tréport, une majorité de bateaux sont motorisés. Il y a plus de bateaux à moteur que de voiliers. D'où l'idée de proposer des ateliers de sécurité. On aborderait la sécurité en mer, autour

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
du parc éolien, mais pas uniquement. On aborderait aussi l'économie de carburant, pour faire un lien avec notre projet.

Il y a aussi des avant-projets en matière de guides de mer. J'y reviendrai. C'est partir sur l'idée des ambassadeurs que l'on connaît déjà dans le tourisme en Haute-Normandie, sur la mer pour accueillir les plaisanciers, en particulier étrangers. Des brocantes de mer, des écloseries : voilà des projets pratiques que nous allons proposer et dont nous allons discuter avec le secteur du tourisme.

J'en termine avec le programme d'études préalables. En réponse aux préoccupations des acteurs sur les aspects environnementaux, nous sommes toujours en train de travailler sur les projets que l'on met en place. On est en train d'étudier une solution pour combiner du bateau et du radar. C'est quelque chose que l'on espère pouvoir mettre en place au prochain automne, pour répondre à certaines remarques, sur la migration d'automne des oiseaux en particulier.

C'est aussi cet engagement de constituer une instance partenariale pour la gouvernance et le suivi du projet, sur l'exemple d'un groupement d'intérêt scientifique, pour établir des protocoles d'étude et de suivi en commun et surtout partager les résultats et diffuser les connaissances. Cela nous a été dit aussi au cours du débat : les recherches et les travaux que nous avons menés étaient pour beaucoup les premiers apports de cette façon sur le milieu maritime. Il y a donc un vrai intérêt des milieux universitaires et scientifiques quant à un partage de ces études. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Madame avait demandé la parole.

Echanges avec le public

Madame CORNET, propriétaire à Mers-les-Bains

Je suis propriétaire à Mers et je suis très intéressée par le débat. Vous avez dit que vos enseignements tirés des débats étaient complétés par beaucoup d'observations. Je suis désolée, il n'y a que les miennes. Je suis la seule en France et en Navarre à annoter vos enseignements tirés des débats. Ne dites pas qu'il y a beaucoup de gens qui le font.

Philippe MARZOLF

Est-ce que j'ai dit que beaucoup de gens le faisaient ? J'ai dit qu'il y avait la possibilité de le faire. J'en profite pour vous remercier de participer et de modifier nos enseignements. Merci, Madame. D'autres personnes devraient le faire.

Madame CORNET

Quelqu'un a levé la question de savoir qui sera garant de l'objectivité de vos comptes rendus. J'ai lu très sérieusement le journal n°2 avec les enseignements que vous aviez tirés des premières

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
réunions. Je suis désolée de vous dire que ces enseignements ne sont pas exacts, qu'ils ne reflètent pas la réalité des débats et que ce n'est pas ce que l'on attend de vous.

Philippe MARZOLF

Ceux qu'on a présentés ce soir ont évolué. Vous l'avez peut-être vu.

Madame CORNET

Oui, ils ont un peu évolué, c'est vrai.

Philippe MARZOLF

C'est de l'interaction entre le public et nous.

Madame CORNET

On demande finalement une réduction de ce projet, le transfert ou l'abandon. Je voudrais dire que le projet que vous avez fait comporte des erreurs et tronque les informations émises. Par exemple, le Vice-Président du Conseil Général de la Somme a dit au début qu'il était favorable et que maintenant, il estimait qu'il y avait trop d'incertitudes pour continuer à l'être. Bien entendu, vous ne dites pas qu'il y a trop d'incertitudes. L'IFREMER a dit qu'il était nécessaire de quantifier les impacts. Vous ne le dites pas.

En plus, je me suis amusée à compter les lignes de ce document. Il y a cinq pages de dix colonnes, ce qui représente 310 lignes. Sur ces 310 lignes, il y a 20 % de constats ou d'avis neutres, il y a 55 % d'avis favorables et 25 % d'avis contre le projet, ce qui ne reflète pas du tout le débat de ces salles. C'est tout à fait vrai.

Ensuite, il y a quelque chose de très pernicieux. C'est là que je rejoins la façon dont seront rédigés ces comptes rendus. Quand il s'agit d'arguments pour, vous faites de jolies phrases, longues. Par exemple, l'expérience d'une PME tient six lignes. Quant aux réticences, elles tiennent quinze lignes parce qu'elles ne sont pas rédigées. Ce sont des énumérations non argumentées. Cela, Monsieur Marzolf, c'est pernicieux. C'est malhonnête.

Philippe MARZOLF

J'accepte la critique parce que je suis très ouvert. On peut vous embaucher pour relire le compte rendu final si vous voulez.

Madame CORNET

Ensuite, les questions que nous vous posons sur internet ne sont pour la plupart pas répondues. Le débat est commencé depuis deux mois et demi.

Philippe MARZOLF

On m'a dit dernièrement que seulement 30 % des questions n'avaient pas obtenu de réponse.

Madame CORNET

Ce sont les plus importantes.

Philippe MARZOLF

50 %, me dit-on.

Madame CORNET

Ensuite, j'ai fait remarquer à Ault qu'à la question 70, vous n'aviez pas cité les appels d'offres, mais simplement une autorisation gouvernementale, alors que vous nous dites à chaque réunion qu'il y aura appel d'offres.

Philippe MARZOLF

Qui a répondu à cette question parce que la Commission Particulière ne répond qu'à quelques questions sur le débat. C'est le maître d'ouvrage qui répond.

Madame CORNET

Non, c'est vous qui avez répondu le 14 juin. C'est très curieux. Après mon intervention à Ault, le 5 juillet, à la même question, il y a une réponse modifiée. En trois semaines, vous avez changé d'avis.

Philippe MARZOLF

Non, on évolue, on écoute. C'est tout.

Madame CORNET

Je tiens par des gens sûrs que les deux procédures, appels d'offres et autorisations, peuvent aller de pair.

Philippe MARZOLF

Elles sont l'une derrière l'autre. Il y a d'abord l'appel d'offres. L'Etat va choisir des prétendants, si l'on peut dire. Ces prétendants devront faire un dossier d'autorisation et ensuite, l'administration donnera son autorisation.

Madame CORNET

Je ne peux pas tout dire, mais je voudrais quand même continuer sur certaines propositions de La Compagnie du Vent. C'est risible les dix emplois créés au Tréport. J'ai vu qu'ils ont beaucoup évolué. Auparavant, ils proposaient des dépannages d'urgence. Comme le port est à sec 9 heures sur 24 à 25 heures, compte tenu du décalage des marées, ce n'était pas très approprié. Maintenant, ils ont prévu un dépannage prospectif, à prévoir d'avance.

Les propositions pour la pêche. Vous parlez de 5 % du territoire de pêche, mais ce n'est pas vrai. Il y a un mille de zone de sécurité. Un mille marin, par la circonférence, double la surface. Cela fait entre 80 et 90 kilomètres carrés. Cela double la superficie du parc.

S'agissant de l'éco-tourisme, j'en ai vu des bonnes ! Faire de la plongée au pied des récifs artificiels ! On est en Mer Rouge ici, c'est génial ! C'est vraiment génial !

Vos photomontages ne sont pas crédibles et vous savez que les études d'impact comportent plein d'incertitudes et qu'elles ne sont pas complètes. Vous le savez très bien. Vous nous citez l'immobilier aux Etats-Unis qui n'a pas eu d'impact à la suite de la construction d'un parc éolien. Bien sûr, les Etats-Unis, c'est la baie de Somme ! Vous avez une vision très honnête et très objective de la situation.

Philippe MARZOLF

Vous avez beaucoup de questions, Madame Cornet.

Madame CORNET

Je termine, Monsieur Marzolf.

Philippe MARZOLF

Il y a d'autres gens qui veulent s'exprimer. Ce sont eux qui seront frustrés.

Madame CORNET

Sur les comparaisons avec le Danemark, vous savez très bien que le Danemark n'est pas comparable. Je ne vais pas parler de ceux qui sont allés au Danemark, ils diraient d'autres choses. Le Danemark avait plus de 70 % d'énergies fossiles, il refusait le nucléaire, il n'avait donc pas d'autres solutions que de s'engager dans l'éolien. Il reste le plus polluant en CO₂ au kilowattheure de tous les pays européens, avec le Luxembourg. Il faut savoir qu'Horns Rev I veut dire « récif du diable ». C'est là où les bateaux allaient s'échouer. Ils n'ont donc pas construit sur une zone de pêche. Ils disent qu'ils ont eu des problèmes avec les habitants pour ce premier parc, mais il était à 14 kilomètres. Je tiens d'un journal très sérieux que je pourrais vous citer. C'est *La Croix Sciences et Ethiques* du mardi 8 juin 2010. Il est dit, ce qui n'a jamais été dit par les Danois ici, qu'ils ont eu de mauvaises surprises après le premier parc. Il a fallu démonter toutes les machines car le fonctionnement n'était pas optimal. Actuellement, sur internet, sur le site romandie.com, je lis, pour Horns Rev I, « vaste campagne de réparations. Ce parc n'a que dix ans. Plusieurs anomalies de fonctionnement parce que ce sont des conditions météo extrêmes et sans interruption ».

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
Pour Horns Rev II, cela s'est mieux passé, mais n'oubliez pas de dire qu'il est à trente kilomètres. Ensuite, les éoliennes font 104 mètres de haut. Le nouveau parc projeté, dans le Cattégat, entre le Jutland et la Suède – ces informations sont toutes récentes – est un parc projeté de 111 éoliennes de 3,6 mégawatts chacune, ce qui fait 400 mégawatts. Dong Energy est le seul à répondre à l'appel d'offres. Le projet ne fait que 1,88 milliard d'euros et il le considère comme un projet énorme.

Je constate que La Compagnie du Vent qui n'a aucune expérience de l'*offshore* propose par rapport à ce nouveau parc de 111 éoliennes, 141 éoliennes de 5 mégawatts, ce qui n'existe pas encore, de 150 mètres de haut. Je me demande si elle ne joue pas les apprentis sorciers.

Avec 350 personnes, proposer de créer 2 000 emplois, il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui peuvent y arriver.

Philippe MARZOLF

Madame Cornet, je vous trouve un peu sévère avec nous, mais c'est normal, c'est notre métier. On essaie de faire le mieux possible notre métier en toute indépendance et neutralité. La Compagnie du Vent répond aux différentes questions que vous avez posées.

Jean-Mathieu KOLB

Il y a différents points auxquels je pourrai apporter des réponses, mais ils sont nombreux. Je vais essayer de faire court.

En ce qui concerne le mille de sécurité autour du parc, encore une fois, rien n'est décidé. A Horns Rev, ce n'est pas le cas, c'est moins que cela. On en a parlé. En Angleterre, c'est moins que cela. C'est la Grande Commission Nautique qui le décidera ; ce n'est pas nous. C'est basé sur les conditions de sécurité, discussions que l'on devra avoir un jour. A l'étranger, je précise bien que l'interdiction de pêche n'est pas forcément d'un mille nautique autour des parcs. La plupart des parcs, voire tous ceux dont j'ai connaissance ne sont pas interdits à la navigation pour les bateaux de moins de trente mètres. Je précise bien qu'ils ne sont pas interdits à la navigation.

Quant à la plongée au pied des récifs artificiels, elle n'a pas été reprise dans les propositions que l'on fait maintenant dans le cadre du débat public. Je tiens juste à le préciser. Les projets que nous avons ne concernent pas la plongée. Pour autant, je connais des gens qui plongent au large des épaves. C'est une association de Dieppe. Cela existe, je tiens juste à le signaler. Ce sont des grands connaisseurs des épaves qui sont au large de vos côtes, ce sont des gens extrêmement intéressants sur l'historique, etc.

Quant à Horns Rev au Danemark, effectivement, il y a eu des problèmes sur les éoliennes, il faut dire que cela a été un projet pilote. Il a toujours été présenté comme tel. Vous faites bien de rappeler que pour Horns Rev II, tout se passe beaucoup mieux. Il bénéficie justement des expériences et des erreurs. Pour faire simple, les éoliennes d'Horns Rev I étaient conçues pour être terrestres et elles ont été installées en mer. C'est notamment ce qui a conduit le milieu de l'éolien *offshore* à se dire qu'il fallait envisager des machines spécifiquement conçues dès le départ pour aller en mer. Aujourd'hui, les modèles que l'on voit apparaître en 5 mégawatts ou ceux qui sont apparus il y a quelque temps en 3 ou 6 mégawatts n'ont pas rencontré ces mêmes problématiques à ce même niveau.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
Quant au parc de 400 mégawatts considéré comme énorme, certes, c'est énorme. Je tiens juste à souligner que Dong a construit plusieurs projets en Grande-Bretagne et qu'ils lancent la construction du projet de London Array dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, qui est au large de Ramsgate dans la Tamise, qui va faire 630 mégawatts dans sa première tranche et qui fera 1 000 mégawatts dans sa deuxième tranche. C'est donc un projet encore plus énorme que celui d'Anholt que vous avez cité de 400 mégawatts ou le projet des deux côtes de 700 mégawatts.

Sur l'immobilier, Paul Neau peut peut-être répondre très rapidement.

Paul NEAU

Sur l'immobilier, on fait donc référence à une étude qui a été faite aux Etats-Unis. Certaines personnes l'ont lue, mais d'autres ne l'ont peut-être pas lue. Je peux juste dire que cette étude a été faite par une université aux Etats-Unis. L'avantage de cette étude, c'est qu'elle a été faite sur 7 500 ventes. Il y a une visite sur chacune et des analyses ont été faites, dans neuf Etats différents, dans des configurations différentes, avec des gens qui sont aussi attachés que vous à leur propriété. Mot pour mot, la conclusion de cette étude est de dire que statistiquement, les éoliennes n'ont pas d'impact mesurable sur le prix de vente des maisons. Cette étude est disponible.

La deuxième chose que je pourrais dire, c'est qu'en France, on n'a pas d'étude identique parce qu'aucune étude large n'a été faite sur ces questions. Par contre, des études ponctuelles ont été faites. Je peux faire référence à une étude qui a été faite sur un parc éolien dans le Finistère, par l'Université de Bretagne occidentale. C'est un mémoire de master d'économie qui s'appelle « Eoliennes et territoire : le cas de Plouarzel ». C'est une enquête qui a été faite auprès de riverains d'un parc terrestre d'éoliennes qui a été installé. Quatre ou cinq éoliennes ont été installées dans un premier temps et quatre ou cinq ensuite. Une trentaine de questions ont été posées à ces riverains. Je me propose de le laisser à la Commission pour qu'il soit consultable sur le site.

Ce sont les seules études que je connaisse, en France, sur ces questions. Ce ne sont pas des études qui portent uniquement sur le prix de l'immobilier. Ce sont des études socio-économiques sur la manière dont les riverains perçoivent les parcs éoliens.

Philippe MARZOLF

Il y a eu des contributions sur internet avant la réunion. L'étude est très critiquée. Il y a la contribution très précise d'une personne sur les erreurs statistiques et scientifiques de l'étude. Il y a notamment une référence par rapport à des juges français qui auraient décidé, dans un jugement, que la baisse de l'immobilier serait de 20 % pour des éoliennes terrestres à côté d'habitations. Je ne prends pas position, regardez sur internet.

Paul NEAU

Un jugement a été fait en France par rapport à cette question. La principale chose que le tribunal a retenue, c'est qu'il y avait un manque d'information de la part du vendeur sur un projet éolien qui se construisait. C'était ce défaut d'information qui a été pointé du doigt par le tribunal.

Philippe MARZOLF

C'est le vendeur qui doit payer la différence. Madame avait demandé la parole.

Chantal MONFROY, habitante de Mers-les-Bains

J'habite sur l'esplanade à Mers. L'implantation des socles des éoliennes risque d'entraîner des modifications des fonds et courants sous-marins. D'où d'éventuelles conséquences importantes et graves sur notre côte. Quels sont vos engagements à cet égard ?

Philippe MARZOLF

Il y a aussi des contributions sur les sédiments qui risqueraient d'être modifiés.

Jean-Mathieu KOLB

Concernant l'impact sur le trait de côte, on a beaucoup parlé des études qu'on a fait mener. On ne peut que s'appuyer sur des experts. En l'occurrence, sur ce sujet, on a fait travailler une société qui s'appelle CREOCEAN qui est déjà active dans le secteur puisqu'elle travaille déjà depuis de nombreuses années sur la protection du trait de côte. Elle a déjà travaillé sur des épis qui sont au large de chez vous, ainsi que sur des études d'érosion et du trait de côte. On les a fait travailler sur notre projet.

Il a été montré qu'il y a un premier paramètre. Des perturbations sont extrêmement localisées et ne sont pas en mesure de modifier la dynamique sédimentaire, en particulier du littoral, qui est celle qui concerne le plus le trait de côte. Pourquoi ? Tout simplement parce que les éoliennes sont écartées entre elles. Elles sont entre 600 et 1 000 mètres. Typiquement, une fondation de pieu, est de 5 mètres. Ce sont donc 5 mètres tous les 600 à 1 000 mètres. Quand on fait le calcul, on arrive à des niveaux de 0,01 % du volume de la colonne d'eau. Ce n'est pas une barrière, ce n'est pas une digue. Cela n'a pas du tout le même effet. Cela n'a pas du tout le même aspect hydrodynamique.

Comme l'expert nous l'avait dit, on peut se questionner sur la dynamique sédimentaire et les modélisations, mais ces modélisations se basent sur la modification des courants et des vagues où on arrive à des modélisations qui sont très fines, très bien faites. On a des retours d'expérience qui montrent que l'on sait très bien aujourd'hui simuler les perturbations de vagues ou de courants des implantations en mer. La synthèse des conclusions est disponible sur internet. Un parc éolien à 14 kilomètres n'a pas d'impact sur le trait de côte, en particulier en baie de Somme.

Philippe MARZOLF

Ce sont les études qui le disent. Madame ?

Liseline LAVOINE, restauratrice au Tréport

Bonsoir. En tant que simple citoyenne, je suis présente depuis de nombreuses réunions et j'ai pu entendre des choses, notamment sur les sédiments dont vous parlez. On nous a bien dit qu'il faudrait au moins dix ans aux fonds marins pour retrouver leur potentiel actuel. On nous a parlé de

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
la disparition de la salicorne entre autres et d'autres petites espèces marines nourricières de poissons. C'est une chose avérée qui a été retransmise sur internet.

En revanche, la réponse ô combien emballée de Monsieur Kolb ou de son confrère ne l'a pas été à Criel-sur-Mer où il y avait peu de monde. Il y avait Monsieur et Madame Bilon notamment, il y avait Jean-Marie Byhet. Je parlais de la communication de communes qui avait été faite par Monsieur le député-maire du Touquet et la réponse a été claire de votre part, messieurs de La Compagnie du Vent : ce n'est pas parce que Monsieur le Député-Maire du Touquet ne les veut pas devant chez lui qu'il ne les aura pas.

Moi, je m'inquiète. Je m'inquiète pour la nature, ce merveilleux cadeau, le bleu de la mer, l'opale de nos côtes de Picardie et de Normandie, un caractère emblématique si précieux de nos régions et aujourd'hui en danger. Pour ma part, je reste en émoi devant cette mer si prodigue, le gagne-pain du marin, celui d'un habitant sur six qui vit directement sur nos côtes du tourisme, le régal des touristes, les yeux émerveillés de nos ancêtres, ce magnifique patrimoine que nous ont légué les impressionnistes que l'on fête cette année. Victor Hugo s'est souvent émerveillé dans ses écrits des magnifiques couchers de soleil vus au Tréport où il ne pouvait s'empêcher de revenir.

Cependant, mon sang se glace à l'idée que demain peut-être, la nature, cette fois humaine, avide d'argent remplacera l'horizon de tout à chacun par de monstrueuses centrales électriques de 150 mètres de haut, plus les 8 mètres qui ont à prévoir pour la barge.

Réveillez-vous, unissez-vous, Mersois, Aultois, Cayolais, Crieulois, Tréportais, Dieppois et criez votre révolte contre ce projet absurde qui au-delà de ruiner votre cadre de vie, met en péril la vie des Hommes. Capitaines et équipages de navires qui pleins de 250 000 tonnes de brut et lançant un SOS au large de Dieppe, se retrouvent sans encombre au large de Boulogne. Oui, sans encombre. Sans ces monstrueuses plateformes pétrolières qui demain, le long de nos rivages, sèmeront la mort, éventreront les navires et tueront des Hommes, des animaux et peut-être l'économie locale de toute une région. J'en appelle à nos élus. S'il vous plaît, ne nous laissez pas tomber car demain, l'ensemble des élus pourraient regretter de ne pas avoir pris position, de ne pas avoir dit non à ce projet odieux.

Philippe MARZOLF

Je rappelle que c'est l'Etat qui donnera l'autorisation *in fine*.

Jean-Mathieu KOLB

Je tiens juste à apporter une précision qui est importante sur les fonds marins et les dix ans. C'est le GEMEL qui en avait parlé. On peut reprendre le verbatim, mais je suis prêt à ce que l'on demande au GEMEL de préciser ses dires sur ce point. Il a bien été mentionné que c'était le panache turbide au pied des éoliennes. C'est donc une perturbation locale. Et lui s'exprimait au niveau des populations benthiques. Les populations benthiques, c'est un tout ensemble de vers, de crustacés, de mollusques qui vivent dans et sur le fond marin. Ce sont des espèces animales. Il a bien été précisé par le GEMEL que la perturbation des dix ans est très localisée autour des éoliennes. C'est ce fond marin et non pas les 70 kilomètres carrés. C'est local. De la même manière, je n'ai pas entendu d'experts mentionner le risque de disparition de la salicorne. Je me trompe peut-être, mais je n'ai pas entendu cela.

Philippe MARZOLF

Monsieur a demandé la parole.

Gilles BEAUVISAGE, agent immobilier à Mers-les-Bains, président de l'Union des commerçants, membre de la Fédération Environnement Durable

Je viens vous parler de l'immobilier. A Criel-sur-Mer, j'ai fait état, Monsieur d'ABIES, d'un jugement rendu par le tribunal d'Angers qui condamnait un propriétaire à l'occasion d'une vente où il aurait dissimulé l'arrivée d'éoliennes. Vous ne dites qu'une partie du jugement. L'autre partie dit que l'immobilier en question était de 270 000 euros et que la transaction a été faite à 180 000 euros, soit une perte de patrimoine de 90 000 euros. Je tiens à votre disposition le jugement dans son intégralité.

Ensuite, à Criel-sur-Mer, vous êtes venus à trois vers moi. C'était beaucoup d'attention pour quelqu'un d'humble comme moi disposant de peu de connaissances. Ce jour-là, d'ailleurs, vous avez essayé de m'expliquer ce qu'était la transparence de l'air. Jusqu'à maintenant, je n'avais jamais fait attention que l'air était transparent. Vous m'avez proposé de faire intervenir un cabinet de consultants pour étudier de l'éolien sur le marché immobilier local. Non, cela ne sert à rien. Ce serait dépenser de l'argent bêtement. C'est mon métier, j'ai les compétences pour. Par contre, vous avez suscité mon intérêt et ma curiosité. Je suis allé voir ce qu'étaient les 7 500 transactions aux Etats-Unis. Je ne peux pas vérifier s'il y en a eu 7 500 et s'il n'y a pas eu de baisse de prix. Par contre, sachez tous que les éoliennes en question sont à 150 kilomètres de Los Angeles ou de San Francisco, dans des régions désertiques, montagnardes, que ces éoliennes font tout au plus 40 mètres de haut. Elles sont au nombre de 10 000. Ils disent qu'elles suffisent à nourrir en énergie 250 000 foyers et 500 000 personnes. Je rapporte simplement ce que j'ai pu lire.

Philippe MARZOLF

Il y a peut-être deux personnes par foyer.

Gilles BEAUVISAGE

Certainement. En Californie, cela doit être le cas. Ma question, Monsieur ABIES, est la suivante. Pour quelle raison avancez-vous de telles affirmations ? Vous n'auriez pas eu le temps de vérifier ou peut-être cela faut-il partie de votre stratégie pour nous tromper.

J'avais demandé à Monsieur Marzolf également, à l'ouverture du débat public, à ce que l'on me remette le nom des associations, les coordonnées de leurs animateurs, l'adresse de ces associations, leur objet social, de manière à pouvoir vérifier. Je m'aperçois que vous vous appuyez sur des tas d'associations, de professionnels et de scientifiques, mais on ne peut pas vérifier. Moi, je suis comme Saint-Thomas, je veux vérifier. J'ai vérifié pour les éoliennes, j'aurais bien voulu vérifier tout le reste, tout ce sur quoi vous vous appuyez pour dire que telle espèce animale ne craint rien, autant de stupidités que j'aurais bien voulu vérifier.

Philippe MARZOLF

Les associations ou les experts qui ont fait les études ?

Gilles BEAUVISAGE

Les deux.

Philippe MARZOLF

Des associations comme le GEMEL par exemple.

Gilles BEAUVISAGE

Oui et d'autres associations qui apparaissent. Pour quelqu'un qui se passionne par exemple pour la vie d'une taupe blanche dans un champ, vous, fabricants d'éoliennes, vous pouvez aller vers lui en disant que vous allez lui donner un peu d'argent pour satisfaire sa curiosité sur le comportement de la taupe dans le champ du voisin, en lui demandant s'il va dire quelque chose de bien pour l'éolien. Forcément, puisque vous lui avez donné de l'argent. C'est cela que j'aurais voulu démontrer. Jusqu'à aujourd'hui, de toutes ces associations, de tous ces organismes sur lesquels vous vous appuyez, je n'ai pas eu réponse aux questions. Je vous avais déjà posé la question à Criel-sur-Mer. Vous m'aviez dit qu'il restait environ 36 % de questions qui n'avaient pas encore eu de réponse. Moi, j'attends toujours et j'aimerais bien avoir réponse à cela.

Ensuite, je voulais également parler du comportement de Monsieur Jean-Michel Germa qui est le PDG de La Compagnie du Vent. Il s'est égratigné à Catherine Boutin. En fait, Catherine Boutin lui faisait remarquer que le projet de l'énergie éolienne ne profitait qu'à un promoteur dont le seul but est de gagner de l'argent sur le dos de l'utilisateur. Ça, vous l'avez tous compris. Catherine a ajouté que l'on sait qu'il est la 115^{ème} fortune de France. Figurez-vous qu'aujourd'hui, sur *Bâti Actu*, un journal professionnel du bâtiment et des travaux publics, on peut voir qu'effectivement Monsieur Germa est la 115^{ème} fortune de France. En fait, son seul but, c'est de gagner de l'argent rapidement sans aucun risque. Je tiens également à disposition ce document qui atteste de la situation de fortune de Monsieur Germa qui se fout éperdument de ce qui peut se passer sur l'esplanade et sur nos côtes.

Monsieur ABIES, j'aimerais que vous puissiez tout de même apporter une réponse à cette histoire d'éoliennes en Californie.

Philippe MARZOLF

Pour Monsieur Germa, il faudra lui poser la question directement. Vous verrez directement avec lui.

Paul NEAU

Je peux vous dire que l'étude qui a été faite par une université aux Etats-Unis a porté sur des transactions dans neuf Etats. Je vais vous donner le nom des neuf Etats : l'Etat de Washington, l'Etat de l'Oregon, de Wisconsin, de l'Iowa, de l'Illinois, de New-York, de Pennsylvanie, du Texas. Je ne me souviens plus du dernier. Ce sont donc neuf Etats et non pas un seul. Dans l'Etat du Wisconsin par exemple, c'est un total de 31 éoliennes et 810 actes de vente ont été analysés. Ce sont des choses que je peux donner à la Commission. Moi, je les ai trouvées de la même manière que vous sur internet. Dans chaque endroit, l'éloignement est compris entre 500 mètres et 15 ou

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
16 kilomètres. Les transactions portent dans cet éloignement. Il n'y en a aucune en Californie. Ce sont des parcs terrestres et 7 500 ventes ont été analysées avant et après l'installation, avec des riverains qui sont dans certains cas à 500 mètres et d'autres à une quinzaine de kilomètres. Je peux donner le document, le lien à la Commission qui pourra à vous le communiquer, mais cette étude ne correspond pas du tout à des parcs éoliens en Californie.

Philippe MARZOLF

Pour les associations, je ne sais pas si vous étiez à la réunion de Saint-Valéry-sur-Somme. Il y avait deux associations, LPO et Picardie Nature, qui ont été très attaquées. On se voit après la réunion, mais je n'ai pas bien compris votre question.

Gilles BEAUVISAGE

Monsieur Neau m'a expliqué que l'air était transparent, ce qui me permet, le matin, de pouvoir par exemple nouer mes lacets de chaussures. Vous ne pouvez pas vous appuyer sur de telles études puisque les éoliennes ne sont pas à 15 kilomètres du lieu des ventes. Elles sont dans des déserts, des régions inhospitalières où il n'y a pas d'habitant ni de maison.

Paul NEAU

Non, ce n'est pas vrai.

Philippe MARZOLF

Je vous propose de consulter l'étude. Est-ce que vous avez l'étude ?

Gilles BEAUVISAGE

Moi, je cite mes sources. Vous, vous ne les citez jamais.

Paul NEAU

Si, je vous ai toujours cité la même source.

Gilles BEAUVISAGE

Vous parlez de 7 500 actes de vente, mais vous ne dites pas où ils ont eu lieu.

Paul NEAU

Je viens de citer les neufs Etats et je viens de citer l'éloignement. Je ne peux pas faire beaucoup mieux.

Gilles BEAUVISAGE

Non, ce n'est pas vrai. C'est comme pour l'histoire du tribunal d'Angers. Vous parlez uniquement de la tromperie du vendeur, mais ce n'est pas vrai.

Philippe MARZOLF

Je vous propose de vous faire une copie de cette étude américaine et à la prochaine réunion, le 7 septembre, je vous donnerai la parole pour que vous donniez votre avis sur cette étude. Monsieur demande la parole depuis quelque temps.

Francis OLOCCO

Je vais exprimer une fois de plus un avis un peu dissonant. Je suis globalement pour l'éolien, je suis globalement pour que l'on produise des énergies renouvelables en France et en Europe. On entend des discours très lénifiants, la main sur le cœur, sur tout ce que l'on va perdre, sur la détresse et ce qui va nous arriver. Je crois que la réalité est beaucoup plus prosaïque.

Quelle est la réalité ? Avant tout, on a besoin d'énergie. On aura un véritable besoin, dans les décennies à venir, d'énergie. On a un réel besoin d'énergie. On ne va pouvoir passer notre temps et des décennies à se dire que ce besoin d'énergie serait mieux chez les voisins. Le vrai problème à se poser aujourd'hui n'est pas de regarder systématiquement ses propres intérêts, de parler d'une façon très égoïste de la valeur de son immobilier. Je trouve extraordinaire que l'on n'entende pas ici le danger absolument inqualifiable que représente la présence de deux centrales nucléaires, l'une de 5 fois 1 300 mégawatts et l'autre de 13 fois 1 300 mégawatts, plus un futur EPR.

Il y a des interventions qui sont très longues et qui sont très lénifiantes. J'estime avoir des éléments qui apportent une différence et j'aimerais bien qu'on les entende. Le débat ne porte pas simplement sur l'immobilier ici, comme on l'a entendu la dernière fois aussi. Je voudrais quand même préciser une chose. En quelques années, la valeur de l'immobilier a été multipliée de façon scandaleuse, notamment sur la côte. Il faudrait quand même revenir aussi de temps en temps à une certaine forme de sérénité et à une certaine forme de décence.

Il y a quelque chose qui me paraît assez scandaleux. A quelques kilomètres d'ici, on est en train d'implanter des éoliennes de façon complètement anachronique. Nous avons deux éoliennes qui sont assez anciennes à Chépy, on en a douze à Nibas, il y en a quelques-unes qui sont en train de naître sur Feuquières, il y en a sur Beauchamps. Ensuite, quand on va vers Oisemont, il y en a un certain nombre, il y en a beaucoup. Là, c'est marrant, il n'y a pas d'opposition. Ici, j'ai lu dans la presse qu'il y avait une opposition fabuleuse et que tout le monde était contre l'éolien. J'en parle beaucoup et je trouve qu'il y a beaucoup de gens qui sont pour l'éolien. Ce ne sont pas des gens qui ont forcément un patrimoine à défendre. Je ne voudrais pas que l'on oppose systématiquement le bien commun qui est la production d'une énergie à laquelle on doit réfléchir à long terme et le bien individuel.

Philippe MARZOLF

Finissez, Monsieur, ne vous laissez pas perturber par les gens.

Francis OLOCCO

Je ne me laisse pas perturber. J'ai bien entendu votre discours qui était merveilleux sur le patrimoine que vous possédez, mais dans la région, il n'y a pas que vous. Je vais quand même essayer de terminer, si vous me le permettez.

Par rapport à ce projet éolien, dans ce qui se dit, on est un peu dans un fourre-tout où on mélange tout. Il y a des contradictions qui sont assez phénoménales. Tout le monde attaque La Compagnie du Vent. Je suis le premier à dire qu'il y a un vrai problème sur ce projet avec La Compagnie du Vent ou avec d'autres compagnies. Il faudrait réfléchir globalement – on a un peu le temps pour le faire – d'une part à nos besoins en énergie éolienne, d'autre part sur les possibilités d'implantation et en collaboration avec qui. Comme l'a dit très justement Nicolas Lottin, il y a des projets en Angleterre et il ne serait peut-être pas idiot à moyen terme d'envisager des projets plus importants, mais plus loin qui soient des projets communs sur lesquels les investissements soient programmés ensemble.

Un autre problème avait été soulevé. C'est le problème de savoir où on doit implanter une énergie qui est considérée comme étant une énergie relativement démocratique, voire très démocratique, dans la mesure où elle n'a pas les implications du nucléaire sur l'ensemble de la chaîne. A l'heure actuelle où on parle d'un besoin d'arrêter cette espèce de folie de la mondialisation qui fait que l'on transporte des fraises à 5 000 kilomètres pour les consommer chez nous et où on a un besoin réel de produire localement, il faudrait peut-être réfléchir à des projets plus maîtrisés, en fonction de la consommation que l'on doit avoir, notamment pour éviter des transports d'énergie qui, comme on le sait, sont très riches en déperditions. Ce sont les problèmes qu'il faut se poser.

Je vais conclure sur une chose. Je suis venu plusieurs fois à ces débats et je suis presque énervé par ce qui ressort et que j'appellerais de l'égoïsme. A ceux qui disent que la population est contre, je dis que ce n'est pas vrai. La population n'est pas contre. Les gens qui sont ici viennent aux réunions systématiquement et font du lobbying. Vous n'êtes pas seule, Madame. Aujourd'hui, le besoin en énergie est largement partagé par des millions de gens qui disent qu'on a un vrai problème. On a un problème de consommation, on a un problème sur la façon dont on consomme l'énergie. Si on sortait un peu de son égoïsme et de la valeur de son immobilier, il faudrait d'abord se poser la question de ce que l'on consomme, de quel type d'énergie on consomme et comment demain, feront les générations qui vont venir. Il y a beaucoup de gens qui estiment aujourd'hui que la terre va droit dans le mur. Les peuples mondiaux vont dans le mur.

Je voudrais conclure par une question à La Compagnie du Vent. Dans tout ce qui est dit, je suis d'accord sur l'aspect critique. Il faut remettre à plat le projet, mais non pas d'une façon très partisane. Il faut aller au fond des choses. Quand La Compagnie du Vent nous dit que l'on va développer, pour les marins pêcheur, des biocarburants, je trouve cela ridicule. Je voudrais citer Ziegler qui, à la tribune de l'ONU, a estimé – il l'a écrit et le revendique – qu'aujourd'hui, faire du biocarburant sur terre s'appelle un crime contre l'humanité. On ne parle pas d'un seul problème ; on parle d'une globalité. Aujourd'hui, on ne peut pas opposer une énergie à une autre. A partir du moment où l'on prend des terres cultivables dans le monde pour faire des biocarburants, on affame aussi des gens. C'est aussi un autre problème dont on doit tenir compte.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur. Si vous pouvez chacun vous écouter, c'est cela le débat. Il faut que tout le monde arrive à s'écouter, si tout le monde respecte les autres.

Monsieur SAUREL

A propos d'égoïsme, ma question est très simple. Nous, en Normandie, on a déjà énormément de centrales nucléaires. Du point de vue production énergétique, on a ce qu'il faut. Pourquoi nous met-on les éoliennes en plus ? Par exemple, la Bretagne n'a aucune centrale nucléaire et beaucoup plus de vent que nous. Par ailleurs, pourquoi la Corse n'a pas de centrale nucléaire ni parc éolien, tout comme la Côte d'Azur ? Je voudrais que l'on me réponde pourquoi c'est toujours nous.

Paul NEAU

Il y a plusieurs choses à dire. Je pourrais commencer par l'envers en disant qu'en Corse, il y a deux parcs éoliens terrestres. Il y a du vent, donc ils en profitent.

En ce qui concerne les différents critères qui font que c'est un lieu qui est intéressant et favorable au développement de parcs éoliens en mer, c'est d'abord le vent. Si on regarde la côte à la fois atlantique et de la Manche, en dessous de Bordeaux, les moyennes de vent sont peu importantes. Pour développer les parcs éoliens en mer, la qualité du vent est importante. Toute une partie du littoral est éliminée parce qu'il n'y en a pas assez. Le deuxième critère, c'est la profondeur de l'eau. C'est un critère très important parce qu'il n'y a pas aujourd'hui d'éoliennes flottantes disponibles de manière régulière, qui peuvent produire de l'électricité comme les éoliennes actuelles. Ici, à 14 ou 15 kilomètres des côtes, on est dans des eaux de 15 à 20 mètres. Technologiquement, c'est quelque chose que l'on sait faire. Vous avez des explications sur cette carte. En particulier, au large de la Côte d'Azur, en Méditerranée, on est tout de suite dans des eaux de grande profondeur.

Le troisième critère est celui du raccordement électrique. Ici, une opportunité du projet est de pouvoir se raccorder sur le poste électrique de Penly. L'une des difficultés pour la Bretagne tient au fait qu'il n'y a pas de gros point d'injection. C'est l'une des difficultés de la Bretagne, mais il y a des projets aujourd'hui, de la même manière qu'il y en a ici. Sur tout le littoral, de la Vendée jusqu'à la frontière belge, il y a des projets, mais il faut qu'ils répondent à ces critères de vent, de profondeur et de raccordement électrique. En Bretagne, il y a beaucoup d'éoliennes sur terre et il y a des projets en mer. Si nous sommes ici, c'est pour ces trois raisons.

Philippe MARZOLF

Un jeune garçon ? Pour une fois qu'il y a des jeunes qui viennent dans les réunions publiques. Je n'ai rien contre les gens plus âgés, je le suis moi-même.

Clément THIEBAULT

Cela fait dix ans que je vis ici, depuis que je suis né. Je verrai vraiment très mal des éoliennes monstrueuses naître ici dans cette mer où je me baigne depuis six années au moins. En plus, on perdrait, à mon avis, un peu de touristes. Hier, la plage était noire de monde. Je crois que si jamais on venait à voir des éoliennes, on perdrait vraiment beaucoup de touristes.

Paul NEAU

Je peux répondre sur le tourisme. On a parlé plusieurs fois du Danemark, mais on peut parler des autres cas. Je vais parler du parc éolien de London Array qui est dans l'estuaire de la Tamise. Il est

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP en face de l'un des endroits les plus touristiques de Grande-Bretagne. On implante des éoliennes dans des endroits touristiques. Cela ne fait pas fuir les touristes. Par rapport à ta remarque, personnellement, j'ai des enfants, je suis très content de développer des éoliennes et je pense qu'avec les éoliennes, on construit un monde de demain qui est plus durable. Il n'y a pas de production de déchets avec les éoliennes. C'est une énergie qui est propre. Il n'y a pas de pollution. On ne laisse pas de déchets pour tes enfants et tes petits-enfants. Il n'y a pas de produit toxique dans les éoliennes. Il y a un impact visuel, effectivement, mais c'est l'un des seuls impacts qui existe. Les éoliennes ont donc un impact limité par rapport à d'autres énergies qui ont des impacts très importants. Les impacts des centrales thermiques qui brûlent du charbon et du fuel créent le réchauffement climatique, avec des conséquences très importantes. Avec les éoliennes, on n'a plus besoin de consommer ce pétrole et ce fuel qui réchauffent la planète. C'est donc un moyen très intéressant.

Philippe MARZOLF

Madame, vous avez demandé la parole.

Christine ELLISON-MASSOT, citoyenne de Varengueville

Bonsoir. J'habite aussi à Varengueville, mais je n'ai pas tout à fait le même point de vue que Monsieur. Je voulais aborder plusieurs sujets. Je n'ai pas d'avis tranché sur l'éolien, j'essaie de m'informer. J'ai une première question. Pourquoi le débat sur le parc éolien a eu lieu en même temps que le projet EPR ?

Philippe MARZOLF

Je vous réponds tout de suite. Vous regardez la loi du 27 février 2002 qui régit l'organisation de la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public. Ce n'est pas nous qui décidons de la date de saisine. Quand la Commission est saisie par un maître d'ouvrage, elle a deux mois pour répondre s'il faut oui ou non faire un débat. Si on ne répond pas, cela veut dire qu'on ne veut pas de débat. On est obligé de répondre à la saisie d'un maître d'ouvrage. On n'a pas le choix. C'est la loi qui est ainsi. Si vous voulez la changer, il faut demander à vos députés. EDF a saisi la CNDP et quelques mois plus tard, La Compagnie du Vent l'a fait.

Jean-Mathieu KOLB

Je tiens juste à préciser que l'on a saisi la CNDP plus tard du fait qu'on n'organise pas de débat avant des élections. C'est ce qui a conduit aussi à rendre ces deux débats concomitants. Ce n'était pas non plus une volonté de notre part.

Philippe MARZOLF

Le débat EPR ne pouvait pas avoir lieu avant les élections régionales. Il devait avoir lieu après. On s'est donc retrouvé en même temps.

Christine ELLISON-MASSOT

Pourquoi pas ? Moi, cela ne me choque pas.

Philippe MARZOLF

On ne fait jamais de débat pendant les périodes électorales d'une part parce que les services de l'Etat n'ont pas le droit de s'exprimer et d'autre part parce que les élus s'expriment trop.

Christine ELLISON-MASSOT

Bref. Evidemment, mathématiquement parlant, c'est difficile d'assister assez sérieusement à deux débats publics aussi importants.

Philippe MARZOLF

On s'est coordonné. Je crois qu'il y a eu une seule soirée où les réunions étaient le même jour.

Christine ELLISON-MASSOT

Même avec beaucoup de bonne volonté, vu les endroits et les horaires de chacun des débats publics, c'est compliqué. Bref.

Je rejoins un peu l'avis dissonant de Monsieur, tout simplement pour dire que le sujet de l'éolien rejoint surtout un très grand débat sur les choix d'énergie et les choix de société. Il me semble que l'on n'a pas beaucoup parlé des économies d'énergie, mais j'ai dû rater certains débats. Je suis assez étonnée de voir combien beaucoup de Haut-Normands semblent s'accommoder de l'énergie nucléaire depuis trente ans et s'offusquent de la présence d'éoliennes. J'explique mon point de vue.

L'éolien, ça se voit, certes et il a sans doute des impacts, mais on oublie beaucoup trop la présence des centrales. C'est vrai qu'on ne les voit pas. Elles sont au pied des falaises. A l'époque, les Municipalités ont dû être drôlement arrosées pour que l'on achète un peu leur silence. Moi, je fais partie de la génération qui était ado quand c'est arrivé. On ne nous a pas demandé notre avis et cela continue. On oublie aussi toujours que les centrales rejettent des choses qui ne se voient pas et qui ne sentent pas, mais l'impact est bien réel. On ne peut plus demander son avis à Marie Curie, mais elle a connu dans sa chair les effets des éléments radioactifs.

Je voulais aussi un peu dénoncer la désinformation qui a lieu depuis des années. Je donne un petit exemple tout bête. Pour faire le compte rendu de la dernière séance du débat public EPR, il y a eu 33 cahiers d'acteurs déposés. Or dans la presse, on nous parle d'un ou de deux cahiers d'acteurs et comme par hasard celui de l'UMP et celui du PCF qui pour une fois, sont d'accord sur le même point.

Philippe MARZOLF

Il y a des journalistes ici, il faudra leur poser la question. Pourquoi n'ont-ils repris que ces cahiers d'acteurs ?

Christine ELLISON-MASSOT

Ce qui m'a aussi beaucoup frappée, depuis le début du débat public sur l'EPR, c'est que ce n'est pas anodin. C'est un choix de société important qui nous concerne et qui concerne surtout nos enfants et ceux d'après, sachant la durée de vie de certains déchets nucléaires.

Je termine en disant qu'une production nucléaire implique des mines d'uranium partout dans le monde, avec des impacts souvent désastreux sur la population. Suivant qu'on lit les rapports d'Areva ou de Greenpeace, on a des points de vue différents. Il y en a forcément un qui ment. On oublie aussi les problèmes de la sous-traitance et toujours le problème des déchets.

Philippe MARZOLF

Merci, Madame. Monsieur a demandé la parole.

Xavier PERES, estivant à Mers-les-Bains et contribuable

Je voudrais revenir sur les retombées fiscales dont vous nous avez parlé tout à l'heure. Jusqu'à présent, je pense que bon nombre de nos communes et de nos élus ont été bernés par ce fameux tableau que vous nous avez présenté. Vous avez essayé de nous montrer que chacun va finalement toucher quelque chose. Pour l'instant, tout ce que l'on sait, c'est que cette taxe résulte d'un décret. Tout le monde sait qu'un décret peut changer du jour au lendemain. Aujourd'hui, le décret prévoit, pour apaiser les foules, de donner la moitié de la subvention aux membres de la pêche, mais une fois que les éoliennes seront installées, le décret changera peut-être la donne. L'autre partie de la subvention va être répartie selon des critères qui ne sont pas déterminés, par les Préfets, entre les communes qui sont avoisinantes des éoliennes. La Compagnie du Vent nous a montré tout à l'heure furtivement un tableau qui, à mon sens, n'a aucune valeur légale. C'est une proposition que vous faites. Ce n'est pas à nous de les faire puisque, de toute façon, ce seront les Préfets qui décideront.

Il ne faut pas oublier non plus que les éoliennes seront installées sur le domaine public maritime qui appartient à l'Etat et que l'Etat, aujourd'hui, n'a plus d'argent et qu'il n'en aura probablement pas beaucoup plus dans les années qui viennent. Il pourrait être tenté de reprendre à son compte les subventions pour des éoliennes qui sont installées sur son domaine public. Or aujourd'hui, on nous dit que ce sont les communes qui en profiteront. C'est pour faire passer la pilule. Quand on interroge nos élus, ils nous disent qu'ils ne savent pas combien ils vont toucher. A Mers-les-Bains, on sait en tout cas que nous sommes une commune très endettée, que nous allons encore payer pendant des années les erreurs du passé. Je souhaite que nos élus prennent conscience que pour les années qui viennent, il serait peut-être bon que nos enfants – le petit qui était là s'en souviendra peut-être – ne payent pas à vie un paysage détruit pour des subventions que l'on nous a promises et que l'on ne verra pas.

Enfin, je pense qu'il ne faut pas oublier que si nous sommes estivants à Mers, contribuables, nous sommes aussi des électeurs et qu'un jour, nous nous retrouverons avec nos élus face aux urnes. Il faudra qu'ils s'en souviennent et il faut qu'ils prennent position dès aujourd'hui.

Jean-Mathieu KOLB

Il y a une loi et un décret. La loi, c'est la loi de finances du 30 décembre 2005.

Philippe MARZOLF

De la même façon, une loi se modifie.

Jean-Mathieu KOLB

Elle définit les grandes lignes : la moitié pour les communes et la moitié pour un fonds départemental pour les activités maritimes en mer. Un décret est paru le 28 août 2008. C'est le décret dont il a été fait mention. Ces textes existent. On ne peut pas faire autrement que s'y baser.

Je tiens juste à préciser que je n'ai pas présenté aux élus le tableau que j'ai présenté ce soir. Pendant longtemps, sans avoir les méthodes d'application, on préférerait que les Trésoreries viennent s'exprimer. On a parlé de montants, de moyennes, etc. Je pense que les maires pourront en témoigner, on n'a jamais envoyé de papier avec ce tableau. Je suis bien placé pour le savoir. Je l'ai bien présenté aussi en précisant que je n'étais pas les services de la Trésorerie et que je ne pouvais donc pas m'engager. J'ai répondu à une demande qui nous a été exprimée au cours de la dernière réunion. On a fait ce que l'on a pu.

Quant à l'Etat, il faut bien savoir qu'il touche une part de cette taxe. On le prend en compte dans ce tableau. L'Etat prend toujours une part d'une taxe. C'est la règle, *a fortiori* quand on est sur un domaine public. C'est balisé, c'est fixé dans une loi. C'est le code général du domaine public ; je ne sais plus exactement, mais je pourrai trouver les références. Surtout, on paye en parallèle une redevance à l'Etat pour l'occupation du domaine public maritime. Je n'en ai pas parlé. En l'occurrence, pour le projet tel qu'on l'envisage à l'heure actuelle, on verserait à l'Etat de l'ordre de trois millions d'euros par an pour occuper le fond de la mer. C'est aussi fixé par le décret 2004 qui régit l'occupation du domaine public maritime.

Philippe MARZOLF

L'Etat prend donc déjà trois millions d'euros.

Nous, à la demande de plusieurs personnes, notamment des pêcheurs, nous avons écrit au Conseil général de Seine-Maritime parce que vous savez que la deuxième partie est gérée par un fonds départemental pour les activités liées à la mer, pêche et loisir. La réponse du Conseil Général est sur le site de la CPDP. Elle est un peu compliquée. Normalement, ce ne seront pas les pêcheurs qui toucheront directement l'argent, mais les communes qui gèrent les ports. Comme il n'y en a plus beaucoup, c'est un peu compliqué. On va faire remonter cela au Ministre Borloo pour qu'il précise un peu les choses.

Jean-Mathieu KOLB

Je tiens à préciser que cette réponse a été exprimée antérieurement à un amendement qui a été récemment voté dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture, qui balise et qui dit que 35 % de la taxe sont à destination des comités interdépartementaux ou régionaux des pêches. L'amendement est passé, il a été voté. 35 % de la taxe sont donc fléchés de manière plus directe que ce n'était le cas auparavant, auprès des pêcheurs.

Philippe MARZOLF

A suivre.

De la salle

Cette moitié n'ira qu'à la Seine-Maritime.

Philippe MARZOLF

Non, elle ira aux pêcheurs qui seront concernés par l'implantation du parc. Quels pêcheurs ? Normalement, comme Monsieur Kolb vient de le dire, 35 % des 4,2 millions d'euros iront aux comités interdépartementaux des pêches.

Jean-Mathieu KOLB

Ce sont 35 % des 8,4 millions.

Philippe MARZOLF

Non, de la moitié.

Jean-Mathieu KOLB

Non, ce sont 35 % de la globalité de la taxe. J'ai l'amendement, on pourra le sortir, si vous voulez.

Philippe MARZOLF

Je crois que c'est 35 % des 50 %.

Jean-Mathieu KOLB

Non.

Philippe MARZOLF

A vérifier. Madame ?

Madame BILON, Le Tréport

J'ai suivi énormément de débats publics. J'avoue qu'on a de la patience parce qu'en fait, on a l'impression d'avancer des idées, des droits et en face de nous, malheureusement, on a quand même des pouvoirs, des élus qui ne voient pas du tout la même chose. Je suis un peu pessimiste parce qu'en fait, c'est le règne de l'argent. Il y a peut-être Monsieur Germa, mais il y a SUEZ aussi. SUEZ veut en fait carrément démanteler EDF. Une fois qu'il aura démantelé EDF, il pourra faire ce

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
qu'il voudra. Il y aura des éoliennes partout. C'est un problème. C'est un peu désolant, mais c'est vraiment la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Je souhaite, mais je crois que je suis très naïve à ce sujet, que les citoyens soient entendus. C'est une question que l'on peut se poser.

Concernant le nucléaire, je voudrais rappeler que dans la région, lorsque les centrales nucléaires ont été annoncées, il y a eu beaucoup de batailles. En fin de compte, les agriculteurs ont été achetés. Il faut le savoir. Comme ils ont accepté un bon prix pour leurs terrains, la centrale est finalement venue. C'est toujours valable de dire qu'on ne veut pas la centrale nucléaire, mais elle est là. Qu'est-ce qu'on en fait ? J'ai bien peur que quelques personnes ne soient pas réalistes du tout. Sortir du nucléaire pour faire quoi ? Le vent, c'est l'aléatoire.

Philippe MARZOLF

Le Réseau de Transport d'Electricité nous a dit qu'il avait un système très performant.

Madame BILON

Pourquoi consomme-t-on autant ?

Philippe MARZOLF

Vous avez vu que ce soir, seulement la moitié de la salle est allumée. On a fait exprès.

Madame BILON

Il faut aider les gens à mieux isoler leur maison, à mieux consommer. Ça, c'est de l'écologie. Pourquoi doit-on détruire la planète ? Voilà ce qu'on va laisser aux enfants. Il y a des gens qui ont vraiment le courage d'être là, mais beaucoup de gens qui ne viennent pas pensent la même chose. On le voit bien avec la pétition. Il ne faut pas critiquer cette pétition. Les gens ont conscience. On ne peut pas éternellement dire qu'on ne veut pas de centrale nucléaire. Il fallait le dire avant. On va détruire la campagne, etc. Regardez la campagne. C'est un véritable mitage. Si vous êtes si écologiste, mettez du photovoltaïque, mettez du solaire.

Philippe MARZOLF

Il y a eu moins un avantage de nos jours, c'est qu'il y a un débat public sur le sujet, alors que dans années 70, il n'y a pas eu de débat public. Madame avait demandé aussi la parole. On prend encore deux interventions et on demandera ensuite La Compagnie du Vent qu'elle montre les simulations de la vision par rapport à Mers.

Antonia ORTU, association syndicale autorisée au Bois de Cise

Je voulais juste répondre à Monsieur qui était agressif tout à l'heure. Moi aussi, je suis très inquiète sur le nucléaire, mais je vous rappelle que La Compagnie du Vent, rachetée par GDF-SUEZ, a des gros intérêts dans le nucléaire. Est-ce que quelqu'un peut nous dire aujourd'hui que si on a 1 000 éoliennes, il n'y aura plus de centrale nucléaire ? Non. On aura les deux. C'est cela que je trouve scandaleux. On a déjà la centrale nucléaire, on va avoir l'EPR.

Je trouve aussi scandaleux que les deux débats publics aient lieu en même temps. Je me demande si on n'est pas manipulé. On nous a tous envoyés sur l'éolien pour nous empêcher d'aller au débat sur le nucléaire. L'EPR nous inquiète autant. Ce n'est pas parce qu'on est contre les éoliennes à 14 kilomètres des côtes que l'on est pour le nucléaire. Pour les éoliennes, il faut faire comme en Allemagne en ce moment. Il y a une ferme qui est construite à 80 kilomètres des côtes parce que les Allemands n'en peuvent probablement plus non plus des éoliennes. Il n'y a pas d'impact sur le paysage, donc pas d'impact sur le tourisme et pas d'impact sur les riverains. C'est déjà quelque chose. D'ailleurs, vous avez fait l'étude pour les mettre plus loin dans le projet Grand Large. C'est juste une question d'argent. Vous pouvez le faire à vingt kilomètres pour sauver le paysage. C'est faisable.

Le nucléaire m'inquiète autant. Simplement, quand on travaille et que l'on a quatre enfants, je ne vois pas comment on peut être engagé sur les deux débats en même temps. C'est impossible. Déjà, sur l'éolien, on n'en fait pas assez. Le débat devrait nous prendre à plein temps, on devrait aller rencontrer les entreprises locales, on devrait parler avec nos élus locaux, mais on n'a pas le temps. C'est impossible.

Philippe MARZOLF

Sans vouloir nous justifier, je rappelle qu'on a fait dix réunions en trois mois, tout comme le débat EPR. Ce n'est pas toutes les semaines. Je sais bien que pour vous, les citoyens, il est difficile de suivre les deux. On n'a pas pu faire autrement. C'était vraiment une question de *timing* de saisine.

Paul NEAU

Est-ce que je peux répondre sur deux points ? Ce que les Allemands font en mer, c'est dans la Mer Baltique. D'après ce que j'ai compris, selon les marins, la Mer Baltique est l'équivalent d'un lac parce qu'à très grande distance, les eaux sont assez peu profondes.

Par ailleurs, pour répondre à Madame sur les économies d'énergie, dans les programmes européens, il y a un paquet Energie Climat qui dit réduction des émissions de CO₂, amélioration de l'efficacité et développement des énergies renouvelables. De manière générale, on développe les trois : la maîtrise de l'énergie, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Tous les programmes qui se font aujourd'hui, nationalement et à l'échelle européenne, portent sur ces trois points.

Philippe MARZOLF

Monsieur ? Ensuite, Monsieur Byhet. Ensuite, on demandera la simulation.

Monsieur LAURENT, citoyen du Tréport

Quand je vais sur les falaises, je me retourne vers la vallée de la Bresle et le soir, j'ai l'impression, avec toutes les lumières des éoliennes, que c'est un sapin de Noël.

En plus, je tiens à parler à ces Messieurs qui parlent de la centrale nucléaire. Quand on a fait la centrale nucléaire et qu'on a manifesté, on n'a pas vu beaucoup les écolos. Je peux vous le dire, j'y étais. Après, l'argent a été distribué.

Francis OLOCCO

Ce n'est pas vrai.

Monsieur LAURENT

Je voudrais savoir si à l'heure d'aujourd'hui, en cas de référendum sur toutes les communes du littoral, le projet se ferait. On a beau débattre, si vous avez le pognon dans la poche, il est trop tard. Il faut le dire aux gens. C'est vous qui avez le pognon dans la poche. Il est trop tard, ce n'est plus la peine de faire de débat. Cela ne sert à rien du tout. On est là comme des « cons » à faire un débat, mais est-ce qu'on peut dire « oui » ou « non » à ces Messieurs qui ont l'argent et qui veulent installer des éoliennes ? Répondez-moi.

Philippe MARZOLF

Je vais répondre du point de vue institutionnel. Premièrement, la décision de faire ou de ne pas faire le parc n'a pas été prise parce que ce n'est pas à La Compagnie du Vent de la prendre, mais à l'Etat. C'est du domaine public maritime. Ce n'est donc pas décidé du tout pour l'instant.

Deuxièmement, comme le veut la loi, un référendum d'initiative populaire ne peut être qu'initié par les communes sur leurs propres compétences. Or la commune n'a pas la compétence d'autoriser un parc éolien. C'est une compétence d'Etat.

Monsieur LAURENT

L'affaire est dans le sac.

Philippe MARZOLF

Rappelez-vous, il y a eu le Grenelle de l'environnement qui a été une première négociation entre tous les acteurs, associations environnementales, collectivités, entreprises, Etat et syndicats, pour se mettre d'accord sur les objectifs. Ce sont eux qui ont décidé.

Monsieur LAURENT

C'est la deuxième réunion à laquelle j'assiste. J'ai assisté à la réunion au Tréport. Monsieur des éoliennes a parlé pendant sept minutes. Il a parlé pendant deux minutes des éoliennes et il a parlé pendant cinq minutes de la sirène, le pognon. Il a fait le chant des sirènes pour tous ces Messieurs. Est-ce qu'on peut faire un référendum pour dire oui ou non au projet ? Point final. Ce que l'on fait, c'est de la rigolade. C'est tout ce que j'avais à dire.

Philippe MARZOLF

On peut faire un référendum. Par contre, ce ne sera qu'un élément d'information. J'ai fait un débat public, en 2003, sur un projet ferroviaire. Toutes les communes ont fait un référendum. Dans le compte rendu du débat public, j'ai pris acte en disant le résultat du référendum, mais un référendum ne peut pas décider parce que ce n'est pas de la compétence des communes.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
Pour nous, Commission du débat public, le débat a un intérêt. Il va donner les arguments pour dire que vous ne voulez pas du projet et quelles sont les conditions qu'il faudrait, comme les pêcheurs l'ont dit. Ce sont ces conditions d'acceptabilité d'un parc ou non qui seront remontées ensuite au niveau des décideurs. Je vous rappelle – je vous l'ai dit plusieurs fois – nous avons demandé un rendez-vous à Monsieur Borloo fin septembre, pour lui expliquer, avant qu'il lance l'appel d'offres, les conditions qui ont été émises par le public pendant ce débat public. Cela aura donc un intérêt. Ensuite, qu'il le suive ou pas, comme quelqu'un l'a dit très justement, c'est au niveau des élections que vous changez la donne. Monsieur ?

Jean-Marie BYHET, marin pêcheur à la retraite

Bonjour. Je voulais vous parler un peu de mon voyage au Danemark. Ces Messieurs de La Compagnie du Vent m'avaient invité. On a passé deux jours et demi là-bas. On nous a fait voir les éoliennes à 14 kilomètres. Je peux vous certifier qu'à 14 kilomètres, ce n'est pas une allumette que l'on voit. Elles sont plus petites, elles font 104 mètres là-bas. Des éoliennes de 150 mètres, je peux dire qu'on va les voir. On a vu le parc à 25 kilomètres. C'est déjà beaucoup plus loin. On nous a dit qu'au Danemark, tout allait bien, que les éoliennes, c'était beau. Moi, j'ai visité le Danemark, j'ai vu encore des centrales à charbon en plein quai où il y avait 200 ou 300 éoliennes allongées.

Je vais vous parler rapidement de la pêche minotière. Monsieur parlait de l'entente entre les pêcheurs et La Compagnie du Vent. Avant, il y avait 750 bateaux de pêche à Esbjerg. Savez-vous combien il en reste ? 30 bateaux. Ces 30 bateaux qui restent font de la pêche minotière. Cela veut dire qu'ils sont en train de dévaliser toute la mer. Cette année, l'Europe leur a donné 400 000 tonnes de quota de pêche minotière, des équilles, des petites marouettes, etc. pour nourrir du poisson d'élevage, le thon, les dorades, les visons, les bars. Il faut cinq kilos de poissons sauvages pour nourrir un kilo de poissons d'élevage. Les Danois nous donnent des leçons depuis vingt ans, alors qu'ils ruinent la mer depuis vingt ans. Je voulais le dire.

On nous a fait visiter les parcs. On a traversé les parcs. Je peux vous dire qu'il n'y aura pas de bateaux qui passeront à travers les parcs et qu'il n'y aura pas de pêche. C'est impossible. On nous a fait visiter les parcs. Avant de repartir, on nous a même fait le coup de mettre un petit bateau le nez à l'éolienne et de sortir deux ou trois morues. On nous a fait le coup.

Philippe MARZOLF

Soyez honnête, Monsieur Byhet. Il n'était pas du tout prévu que certains pêchent au pied des éoliennes. C'étaient des gens de la maintenance.

Jean-Marie BYHET

Le petit bateau n'était pas là pour rien.

Philippe MARZOLF

C'était un bateau de la maintenance.

Jean-Marie BYHET

Qu'est-ce que vous dites, Monsieur Marzolf ?

Philippe MARZOLF

C'était un bateau de la maintenance. Soyez honnête, Monsieur Byhet.

Jean-Marie BYHET

Je suis honnête.

Philippe MARZOLF

Non, c'était un bateau de la maintenance.

Jean-Marie BYHET

On a visité ces deux fameux parcs de 130 éoliennes au Danemark, mais la mer du Nord, ce n'est pas la Manche Est. La Manche Est, c'est un goulot. La Mer du Nord, c'est immense. Vous allez nous mettre 1 100 éoliennes, de Courseulles au Touquet, dans un entonnoir. Comme dit Monsieur Bilon, prochainement, on aura peut-être droit à une marée noire. Moi qui suis bien les zones, j'ai l'habitude de pêcher sur le Bas, sur Vergoyer, etc. et ils sont là tous ces Messieurs. Je vais vous dire pourquoi ils sont là. Parce que c'est là où il y a le moins d'eau. Même dans le projet des 140 éoliennes au niveau du Tréport, ils sont dans les Ridins de Veulettes et de Criel parce qu'ils savent qu'à dix mètres, ils vont pouvoir creuser là où ce sera le moins coûteux. C'est pour cela qu'ils ne choisissent pas un projet plus au large. C'est simplement ce que je voulais dire.

Philippe MARZOLF

Monsieur Byhet, les 1 200 éoliennes qui correspondent aux 6 000 mégawatts d'ici 2020 du Grenelle sont sur tout le littoral français et non pas en face de chez vous. Je l'ai dit tout à l'heure, il faut écouter aussi. Monsieur Kolb ?

Jean-Mathieu KOLB

Je me permets de préciser que Monsieur Byhet est aussi au Conseil municipal de la Mairie du Tréport puisqu'il ne l'a pas fait. On était ensemble au Danemark. Je tiens juste à préciser que c'est la Commission qui vous a invité.

Philippe MARZOLF

Nous l'avons organisé, mais c'est vous qui avez payé.

Jean-Mathieu KOLB

C'est nous qui avons payé.

Philippe MARZOLF

On n'a pas d'argent, nous. On organise et ce sont eux qui payent.

Jean-Mathieu KOLB

On ne décide pas. Sinon, on n'aurait peut-être pas choisi la même liste d'invités.

Philippe MARZOLF

C'était clair. Il y avait quatre catégories d'acteurs. Il y avait les pêcheurs, les élus, les acteurs socio-économiques et les associations environnementales. On a pris quatre représentants de chaque catégorie pour que ce soit équilibré. Si un des acteurs n'était pas venu, on aurait annulé le voyage. Il faut que tout le monde écoute les mêmes choses par rapport à cela.

Jean-Mathieu KOLB

Quant à la visibilité des éoliennes, oui, on les a vues. On les a bien vues ce jour-là. On a d'ailleurs bien vu le parc à 25 kilomètres. Les Danois nous ont certifié que les jours où on voyait les deux parcs étaient extrêmement rares.

S'agissant des 30 bateaux sur 150 à Esbjerg, on était ensemble, vous avez rencontré plusieurs pêcheurs, des représentants, mais aussi des gens sur les quais qui vous ont dit que pour eux, ce n'était pas à cause des éoliennes. On est allé voir le port d'Hvide Sande où il y avait près de 140 bateaux. Certes, une grande majorité vit de pêche minotière. Je ne suis malheureusement pas bien placé pour discuter des choix danois en matière de pêche. J'y étais encore récemment, j'ai rencontré un pêcheur de soles, de carrelets, etc. J'ai son contact, j'aimerais bien vous mettre en contact parce que c'est une pêche qui correspond plus à ce que vous pratiquez. Vous savez tout aussi bien que moi que les pêcheurs vont et viennent en fonction des moments de l'année et du temps. Ce jour-là, il n'y avait que des pêcheurs minotiers qui étaient sur le port d'Hvide Sand.

Il n'empêche que nous sommes allés voir aussi bien le président de l'association que les pêcheurs qui étaient en bord de quai et qui descendaient du bateau. Ils nous ont dit ce qu'ils pensaient des éoliennes et ils ne nous ont pas dit que c'étaient les éoliennes qui les avaient fait mourir. Ils n'ont pas dit qu'ils étaient heureux d'avoir des éoliennes, mais ils ont bien dit que cela s'est fait comme cela au Danemark. Ils nous ont dit surtout qu'ils n'avaient pas constaté d'impact particulier. Par contre, ils conseillent vivement aux pêcheurs français de dialoguer parce que cela leur avait réussi et leur avait permis notamment de faire légèrement modifier Horns Rev II pour éviter une zone de pêche qui les intéressait et qui était importante pour eux. Cela leur a permis également d'obtenir un ensouillage du câble, dans le fond marin, à une plus grande profondeur, ce qui leur permet aujourd'hui de chaluter sur le câble, ce qui n'est pas le cas au niveau du premier parc et qui leur pose problème.

Quant au projet des deux côtes, je tiens à vous préciser qu'il n'est pas sur les Ridins ni de Veulettes ni de Criel. J'ai les cartes à l'appui. On pourra en discuter.

Jean-Marie BYHET

Il faudrait que l'on regarde les cartes tous les deux.

Jean-Mathieu KOLB

Avec plaisir.

De la salle

Monsieur Montassine voudrait parler.

Philippe MARZOLF

Monsieur Montassine ne parle plus. Depuis qu'il est allé au Danemark, il s'est fait acheter, il ne parle plus. (*Rires*). Est-ce que vous pouvez donner un micro à Monsieur Montassine ?

Gérard MONTASSINE, marin pêcheur en retraite

Ce sont des gens comme nous qui essayons de défendre l'activité des jeunes parce que malheureusement, ils n'ont pas le temps de le faire, ils ont la tête dans le guidon. Je ne peux pas être satisfait, encore une fois, de ce que j'ai entendu. J'allais partir parce que j'ai d'autres choses à faire demain. L'IFREMER a été évoqué. On est parfois en désaccord avec les manières dont ils procèdent, quand ils vont faire des captures au mauvais moment ou avec des protocoles qui n'ont pas été établis avec les professionnels de la pêche. Qui sait mieux qu'un professionnel de la pêche là où est le poisson et à quelle période il va se mettre en mouvement ? C'est là où on le capture. Vous avez parlé, Monsieur Paul Neau, d'un protocole de l'IFREMER. Non. Moi, je me suis renseigné à l'IFREMER à Boulogne. L'approche qui avait été faite n'a pas été réalisée. Il n'y a pas de concret, il n'y a rien.

Vous faites peut-être des travaux avec des rapports d'IFREMER et vous vous en servez, mais ce n'est pas avec cela que vous arriverez à nous faire baisser pavillon ni avec les 35 % qui seront décidés. Monsieur Kolb, vous en parliez tout à l'heure. Ce n'est pas au niveau régional, mais au niveau national que ce sera éventuellement distribuer en fonction du nombre de professionnels et des actions qui seront faites pour l'intérêt des professionnels. Il y a beaucoup trop de bla-bla. A chaque fois je pense que cela va évoluer dans le bon sens, mais je suis désolé, cela n'évolue pas dans le bon sens.

Je rejoins un peu la dame qui fait des recherches et je la remercie parce qu'elle fouille activement et que je n'ai pas le temps ni les moyens de le faire. Merci de m'avoir donné la parole et de m'avoir permis de m'exprimer.

Philippe MARZOLF

Monsieur ?

Monsieur CLEMENCE

Est-ce que vous vous souvenez de ce que disait Monsieur le Président Giscard d'Estaing à une certaine époque lors d'un débat sur l'énergie ? Il avait dit que l'énergie éolienne était une grande fumisterie financière. Ce n'est pas moi qui le dis. Il y avait aussi un Ministre avec lui qui l'avait dit et qui l'a signé. C'est sur le net. Il serait bien de se poser des questions.

Philippe MARZOLF

Monsieur Giscard d'Estaing est aussi un lobbyiste par rapport au paysage. On peut dire plein de choses.

Monsieur CLEMENCE

C'était simplement une parenthèse.

En France, nous avons 2 000 éoliennes. En Allemagne, il y en a plus de 20 000 et elles représentent moins de 2 % de l'énergie dépensée en Allemagne. Jusqu'où voulez-vous aller avec les éoliennes ? Vous allez dévisager complètement l'environnement. Est-ce que vous trouvez cela joli ?

Paul NEAU

Vous vous trompez sur les chiffres. En Allemagne, il y a 20 000 ou 25 000 mégawatts et ils représentent 8 ou 9 % de l'électricité. Vous parlez d'énergie. Il y a souvent une confusion. Les gens confondent énergie et électricité. En Allemagne, l'éolien représente près de 10 % de l'électricité fournie. En Espagne, l'ordre de grandeur est le même. De mémoire, au Danemark, c'est 20 %. Ce sont les quantités. Il ne faut pas confondre énergie et électricité. Parfois, la confusion est faite.

Monsieur CLEMENCE

Jusqu'à quel pourcentage pensez-vous aller en éolien ?

Philippe MARZOLF

Le Grenelle de l'environnement est maintenant une loi qui a été votée par les Députés, Monsieur. L'objectif est d'avoir, en 2020, 23 000 mégawatts éoliens dont 6 000 en éolien en mer. Ce sont les Députés qui l'ont voté.

Paul NEAU

Les 25 000 mégawatts qui sont envisagés en 2020 représenteraient environ 10 % de la consommation d'électricité en France.

Présentez maintenant les impacts locaux et la visualisation.

Présentation des impacts locaux du projet

Paul NEAU

J'ai un certain nombre de diapositives sur l'impact visuel depuis Mers-les-Bains. C'est une présentation que nous avons eu l'occasion de faire dans les autres communes. Toute une partie correspond à une même présentation, mais il y a des simulations qui sont différentes. Pour ceux qui ont suivi les autres présentations, la présentation va être la même au début, mais ces réunions locales sont aussi prévues pour tous ceux qui n'ont pas assisté aux autres.

J'anime un bureau d'étude qui s'appelle ABIES et qui est un bureau d'étude en énergie éolienne et environnement. Notre métier de base est de faire des études d'impact sur l'environnement, ainsi que des expertises sur la faune, la flore et le paysage. On fait aussi des interventions sur des schémas éoliens ou des ZDE qui sont des documents de planification et d'organisation de développement de l'éolien. Notre expérience est reconnue. Nous avons eu l'occasion de faire des guides pour le Ministère de l'Ecologie et de l'Environnement et pour l'ADEME, en particulier *Le guide du développeur de parcs éoliens*. Nous avons participé aussi au premier *guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* pour le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Je vais essayer de donner des éléments sur la visibilité des éoliennes qui est une question qui se pose. Ensuite, je vous donnerai des éléments de simulation et donc différents résultats.

D'après notre expérience puisque nous y travaillons depuis un certain temps, la première chose qui me paraît importante à dire, c'est que la perception des éoliennes dépend de leur plus ou moins grande visibilité, mais cette perception est aussi personnelle. Certaines personnes emploient le terme « subjectif » qui n'est pas le bon terme selon moi. Cette perception va dépendre de la culture, de l'histoire de chacun, en fonction du lien au lieu et au paysage. Elle va dépendre de l'utilité que l'on accorde à l'objet. La perception d'une personne qui pense qu'une éolienne est inutile va être moins bonne que celle d'une personne qui pense qu'elle est utile. En tant que bureau d'étude d'impact, notre travail consiste à donner des éléments objectifs sur l'impact visuel pour le minimiser. Notre outil, c'est l'étude d'impact sur l'environnement.

De manière générale, quelqu'un a employé tout à l'heure le principe du théorème de Thalès. Les éoliennes qui sont envisagées aujourd'hui culmineraient à 150 mètres en bout de pale. A 14 kilomètres de distance – c'est le théorème de Thalès – une éolienne est l'équivalent d'un centimètre à un mètre de l'œil. C'est une donnée géométrique. Vous avez ici le tableau qui détaille cette approche. Vous avez sur le côté la perception en centimètres, puis l'éloignement en kilomètres. C'est une donnée sur la hauteur apparente de l'éolienne en fonction de l'éloignement. C'est le premier élément.

Deuxièmement, la visibilité des éoliennes dépend de la taille des éoliennes. Dans le projet envisagé aujourd'hui, les tours feraient 87 mètres de hauteur et les pales feraient 63 mètres de long, ce qui veut dire un peu plus de 120 mètres de diamètre et ce qui fait un point haut à 150 mètres. Par comparaison avec des éoliennes qui sont sur terre, les éoliennes sont ici moins hautes par rapport au diamètre du rotor puisque sur mer, le vent est plus régulier. On a donc moins besoin de monter en hauteur. Le deuxième élément qui intervient dans la perception des éoliennes, c'est l'orientation des pales. Les éoliennes se mettent automatiquement face au vent. En fonction de la direction des vents dominants, on voit l'éolienne de face ou de profil. Selon l'endroit où l'on est, l'apparence va être différente. Elle va dépendre de cette taille et de l'orientation. C'est un élément qui est

important en la matière. La pale fait au maximum 3 mètres de large. A grande distance, on voit moins bien les pales que la tour.

La visibilité des éoliennes varie également selon les heures de la journée. Les éoliennes sont des objets qui ne sont pas très larges. Elles font 5 mètres de large par rapport à 87 mètres de hauteur. Ce sont des objets fins et filiformes. Selon la façon dont l'éolienne est éclairée, elle peut apparaître quasiment sombre parce qu'elle va être éclairée à contre-jour ou au contraire très claire, très brillante si elle est éclairée de face. La visibilité va donc varier tout au long de la journée.

Un autre élément qui intervient beaucoup, en particulier dans ces visions qui sont à relativement grande distance, c'est la couleur de l'arrière-plan. Vous voyez des représentations d'éoliennes qui sont exactement les mêmes. Selon l'arrière-plan, on distingue plus ou moins ces éoliennes. C'est un élément qui est important ici, selon que l'on a un arrière-plan qui peut être blanc, grisé ou très bleu.

Je vous donne tous ces éléments pour essayer d'apprécier la visibilité des éoliennes. C'est quelque chose qui est compliqué et variable. On va présenter des simulations visuelles qui sont une représentation parmi toutes ces configurations. Il y a plein de représentations qui sont possibles. On est en vision horizontale. On voit avec un arrière-plan. Si on avait la mer, l'arrière-plan serait la couleur de la mer. A une grande distance, la hauteur n'intervient pas par rapport à l'objet. Ce ne sont pas des simulations du projet. Je présente les conditions générales sur la visibilité des éoliennes. Je ne suis pas sur les simulations du projet, j'y viendrai plus tard. Ce sont des représentations d'éoliennes pour dire que l'éolienne qui est blanche va apparaître différemment selon la couleur de l'arrière-plan. Je vous donne des éléments généraux sur la perception des éoliennes.

Un autre élément qui intervient, c'est la couleur des éoliennes. Aujourd'hui, les éoliennes sont blanches pour des raisons aéronautiques, mais on peut envisager qu'elles soient moins blanches pour diminuer la visibilité. J'ai présenté un nuancier des couleurs où on a différentes couleurs d'éoliennes, plutôt blanches ou grises. On sait que si on arrivait à obtenir de la Direction Générale de l'Aviation Civile des éoliennes qui soient moins blanches que celles exigées sur terre, elles seraient moins visibles. On pense qu'il y a une marge de manœuvre en la matière pour minimiser la vision des éoliennes. Les éoliennes ne seront jamais noires, comme elles sont représentées sur ce nuancier, mais elles peuvent être moins blanches que sur terre.

Un autre élément qui intervient pour partie en mer, c'est la rotondité du globe terrestre. On est à des distances relativement importantes. Dans certains cas, la rotondité va manger une partie de l'éolienne. Pour un observateur qui est placé à une altitude zéro, sur la plage, seulement 6,5 mètres d'une éolienne de 150 mètres de hauteur disparaissent lorsque celle-ci est à 14 kilomètres. Par contre, lorsqu'elle est à 30 kilomètres, 45 mètres de l'éolienne disparaissent. Une partie seulement de la hauteur de l'éolienne disparaît avec la rotondité de la terre, mais c'est plus important à grande distance.

Un autre élément qui intervient dans la plus ou moins bonne visibilité des éoliennes, c'est la transparence de l'air. On a l'avantage d'avoir des données de Météo France qui ont été relevées toutes les trois heures, depuis 2005. On a des pourcentages de temps sur la visibilité d'un objet à telle distance. A Mers-les-Bains, à 14 kilomètres, selon ce seul critère de transparence, le projet Large des deux côtes serait visible environ un jour sur deux. C'est en moyenne sur une année. Aujourd'hui, cette donnée est une donnée générale qui peut être affinée mois par mois ou saison par saison.

S'il vous plaît, on aura ensuite un quart d'heure ou vingt minutes pour débattre. Le mieux est de présenter tout et on y reviendra ensuite, si vous le permettez.

La visibilité des éoliennes va aussi dépendre de l'agencement des éoliennes. En cas de lignes d'éoliennes, l'aménagement peut paraître plus harmonieux. Ce n'est pas une forêt d'éoliennes, mais ce sont des lignes d'éoliennes. C'est quelque chose qui peut apparaître plus harmonieux. C'est donc un élément que l'on peut utiliser pour minimiser l'impact visuel.

La nuit, les éoliennes doivent être balisées pour des raisons de sécurité maritime et aéronautique. Les éoliennes doivent donc être balisées, mais ne doivent pas être éclairées. Les modalités du balisage seront arrêtées par une Grande Commission Nautique. C'est le principe. En ce qui concerne le balisage maritime, le principe est de baliser une partie d'une éolienne, celles des angles du parc et une partie des éoliennes du pourtour, mais pas toutes les éoliennes. Ce balisage est avant tout un balisage à hauteur de vue des marins, avec la base qui est de couleur jaune. En ce qui concerne le balisage aéronautique, il est aujourd'hui défini sur terre. On peut l'appliquer en mer, mais on pense que ce n'est pas adapté. On a des expériences dans d'autres pays où le balisage aéronautique en mer est un balisage non excessif, ce qui permet de minimiser l'impact. Il faut bien retenir qu'en ce qui concerne le balisage de nuit, on a des obligations maritimes et aéronautiques. Les balisages maritimes sont relativement bien cadrés, tandis que le balisage aéronautique est moins bien cadré.

On a des outils pour les photomontages. Vous voyez un parc éolien simulé qui est à 14 kilomètres des côtes. C'est ce qui avait été simulé au Danemark. Vous voyez ensuite le parc éolien tel qu'il a été photographié récemment. On peut constater sur cette photo, mais aussi sur d'autres exemples, à la fois en mer et sur terre, que l'on a des outils de simulation qui sont performants. Vous voyez le parc éolien simulé et le parc éolien construit. Sur l'image suivante, vous avez la superposition du parc éolien simulé qui est celui d'Horns Rev I au Danemark et la simulation qui a été faite depuis Cayeux, où on a globalement les mêmes éloignements.

Je vais donner d'autres éléments sur le travail paysager. Dans le travail que l'on fait, on tient compte du paysage protégé. Ici, le grand paysage protégé, c'est avant tout la baie de Somme. On est au moins à une vingtaine de kilomètres du projet.

Sur cette illustration qui est importante, on a les différents cercles d'éloignement à partir du parc éolien. Vous avez le premier cercle, en rouge, de 0 à 5 kilomètres, en jaune verdâtre 5 à 10 kilomètres, ensuite de 10 à 15 kilomètres. Le critère qui a été décidé pour définir l'implantation est d'être au minimum à 14 kilomètres de la côte. Ensuite, vous avez des cercles qui vont jusqu'à 30 kilomètres pour l'extrémité. A Fort-Mahon par exemple, on est à 28 kilomètres.

Tout à l'heure, il a été précisé ce que représentaient 14 kilomètres. Sur cette illustration, on a des cercles de 14 kilomètres. Depuis Mers-les-Bains, Cayeux est à 14 kilomètres. Il y a aujourd'hui un certain nombre de parcs éoliens qui sont en fonctionnement. Vous voyez Petit Terroir qui est sur la commune de Méneslies et qui est à 7 kilomètres. C'est pour vous donner des ordres de grandeur, en sachant qu'ici, les éoliennes culminent seulement à 90 mètres de hauteur.

Philippe MARZOLF

Montrez la simulation.

Paul NEAU

Je continue avec la simulation qui va être présentée. Depuis Mers-les-Bains, le parc est présent sur 28 % de l'horizon. Il représente 51 degrés sur les 180 degrés de l'horizon.

On peut maintenant évoquer la simulation. C'est une simulation panoramique. Une photo a été faite depuis les falaises de Mers-les-Bains et balaye l'horizon. Elle a été faite le 19 mai 2010 à 16 heures 15. C'est une vision panoramique. La simulation a implanté les éoliennes et on voit les éoliennes occuper l'horizon. On verra aussi tout à l'heure un *zoom* sur ces éoliennes. On est à 14 kilomètres au plus près. Vous voyez la vision panoramique. A gauche, Mers-les-Bains. On balaye. Les premières éoliennes apparaissent. On a un *zoom* sur les éoliennes, une vue grossissante. Ensuite, on balaye la vision sur la droite et on continue le panoramique depuis la falaise de Mers. Une partie de cette vision panoramique était à contre-jour parce que la photo a été prise en milieu d'après-midi où on est dans cette configuration. A une autre heure de la journée, on est dans une autre configuration. On peut remonter, si vous le souhaitez, cette simulation. Aujourd'hui, nous n'avons que cette simulation à présenter, mais d'autres peuvent être présentées s'il le faut.

Echanges avec le public

Philippe MARZOLF

Madame Cornet a demandé la parole.

Madame CORNET

Tout à l'heure, vous avez comparé un parc danois à une autre vue, mais les éoliennes du parc danois ne font que 104 mètres de haut. Les nôtres vont faire 150. Ce n'est pas comparable.

J'ai une autre question qui est un peu détonnante en fin de débat. Vous dites toujours que vous avez mis les éoliennes en ligne pour que ce soit mieux pour nous. Quand des éoliennes sont à égale distance les unes des autres, comment peuvent-elles être autrement qu'en ligne ? Si vous faites une première ligne tous les kilomètres et si vous mettez une deuxième ligne en quinconce en milieu des autres, cela fait toujours des lignes, Monsieur Neau.

Philippe MARZOLF

Il y a des lignes droites et des lignes obliques.

Madame CORNET

Cela fait toujours des lignes droites, je suis désolée.

Paul NEAU

Je vais vous expliquer. Selon que ces lignes pointent sur le rivage ou ne pointent pas sur le rivage, le résultat va être différent. Si la ligne pointe vers vous, vous allez voir une ligne, tandis que si la ligne pointe vers un endroit où il n'y a pas de zone habitée, vous verriez quelque chose de désordonné. C'est l'explication par rapport à votre question qui est pertinente. C'est une ligne vers les lieux de visibilité.

Monsieur VALETTE

Monsieur, vous prenez les gens pour des imbéciles parce que pour une personne qui est placée à Mers ou pour une personne qui est placée au Tréport, ce n'est pas du tout le même truc. Je suis architecte. Il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles. Combien de kilomètres de longueur fait le parc éolien ?

Paul NEAU

Je crois que la plus grande largeur est de 13 kilomètres.

Monsieur VALETTE

Comme le dit Madame, pour nous, il ne sera plus en ligne droite. Il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles.

Paul NEAU

Il y a une partie des éoliennes qui seront alignées. L'impact visuel sera donc moindre.

Philippe MARZOLF

Par rapport à quelle ville seront-elles alignées ?

Paul NEAU

Les lignes sont perpendiculaires à la côte.

Philippe MARZOLF

Tout le temps.

Monsieur VALETTE

Ce n'est pas possible, Monsieur.

Paul NEAU

La côte est une ligne droite et on est perpendiculaire à la côte.

Monsieur VALETTE

Ce sont des élucubrations, Monsieur. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas possible. La perspective existe quand même.

Paul NEAU

Depuis un certain nombre de points, on verra les lignes. Depuis d'autres points, ce ne seront pas des lignes.

Monsieur VALETTE

Ce n'est absolument pas possible, Monsieur.

Paul NEAU

On pourra en rediscuter après sur un plan.

Monsieur VALETTE

Vous nous faites une simulation à contre-jour. Faites-la le matin par exemple. On verra que c'est très différent. Vous êtes toujours en train de nous truander, Monsieur. Tout est fait pour nous endormir. Depuis le début, c'est ça. Vous êtes des menteurs et vous prenez les gens pour des imbéciles. Vous dites que les éoliennes peuvent ne pas être blanches. Pour l'instant, comme elles sont en fibre de verre, elles ne sont que blanches. Vous savez très bien que si elles n'étaient pas blanches, elles vieilliraient deux fois plus vite. C'est connu. Pourquoi les planeurs sont tous blancs à votre avis ?

Paul NEAU

Je peux vous promettre que si elles sont toutes blanches, c'est pour des raisons aéronautiques. Il y a différents codes. Ce n'est pas pour une raison de vieillissement. Dans d'autres pays, elles sont plus grisées.

Monsieur VALETTE

Oui, elles sont un peu grisées, mais pas noires.

Paul NEAU

Je l'ai bien dit tout à l'heure.

Philippe MARZOLF

Monsieur veut parler.

Monsieur CLEMENCE, retraité à Mers-les-Bains

Dans le bâtiment, quand il y a un lotissement important, on fait une maison témoin afin que les gens se rendent compte de l'habitat une fois réalisé. Pourquoi ne pas faire la même chose en mettant une éolienne à chaque bout pour voir l'impact qu'elle peut avoir sur la mer ?

Paul NEAU

En soi, si c'était simple, on le ferait, mais faire des travaux en mer pour implanter quatre éoliennes, ce sont des travaux qui sont considérables. Je vous dirais la même chose par rapport aux impacts d'une centrale nucléaire. On n'en construit pas un petit morceau pour voir l'impact. C'est la même chose. On ne peut pas en construire aux angles pour donner une approximation.

Monsieur CLEMENCE

Au moins deux. Elles resteraient si le projet a lieu. On pourrait même mettre une maquette, un leurre. On se rendrait compte de ce que vous faites.

Paul NEAU

Aujourd'hui, il y a 1 000 éoliennes qui fonctionnent à travers l'Europe, il y en a plein en projet et il n'y a aucun parc éolien sur lequel il y a cette approche qui consisterait à apprécier les impacts en construisant une ou deux éoliennes. Techniquement, c'est quelque chose qui est très difficile, voire impossible.

Philippe MARZOLF

Monsieur Neau, Monsieur a raison de rajouter qu'il n'y a aucune éolienne de 150 mètres actuellement.

Jean-Mathieu KOLB

Si.

Philippe MARZOLF

Où ?

Jean-Mathieu KOLB

Au large de la Belgique. Actuellement, un projet est en train de se construire en Grande-Bretagne avec des machines de 5 mégawatts de 150 mètres.

Philippe MARZOLF

Oui, mais sur les 1 000 éoliennes dont il parle, ce n'est pas le cas.

Jean-Mathieu KOLB

Non, ce sont des machines de toutes les tailles, de 2 mégawatts, de 3,6 mégawatts, mais il y a des parcs à 2 kilomètres, 4 kilomètres, 10 kilomètres des côtes.

Philippe MARZOLF

Madame ?

Catherine BOUTIN, Fédération Environnement Durable

Je suis native de la région et j'ai une résidence ici. J'habite dans la région, je représente donc la FED locale. Déjà, pour moi, le débat public n'a pas de sens pour deux raisons très simples. La Compagnie du Vent est là pour gagner de l'argent. Monsieur Germa qui est déjà milliardaire et qui est déjà devenu la 125^{ème} fortune de France est là pour améliorer sa fortune, mais nous n'avons pas, nous, les mêmes objectifs. Notre objectif, c'est de défendre notre région, de défendre nos emplois locaux, notre patrimoine, notre paysage, notre pouvoir d'achat. De fait, ce débat public n'a aucun sens puisque nous avons des intérêts complètement divergents. C'est une première chose.

Par ailleurs, j'aimerais aussi parler des perles. Les pêcheurs ont signalé les perles qui ont pu être annoncées dans ces documents ou autres, mais par rapport à ce projet, j'aimerais quand même dire des choses, des non-sens ou des non-dits ou des mensonges, pour reprendre ce qu'a dit Monsieur. Quand vous parlez d'un gain de 8,5 millions d'euros par an, vous ne dites pas que l'Etat prend déjà 8 %. Ce n'est donc pas 8,5 millions d'euros, mais 7,8 millions d'euros. Il faut le dire dès le départ. Ce sont 7,8 millions d'euros qui seront divisés par deux.

Jean-Mathieu KOLB

Aujourd'hui, le ratio qui se calcule de 12 000 euros par mégawatts est de l'ordre de 12 500 euros par mégawatt parce qu'il est indexé depuis 2005. Il a augmenté. On a préféré simplifier, mais si on fait le calcul actuel avec le ratio qui a été indexé, en soustrayant les 8 %, on tombe à peu près sur les 8,4 millions d'euros que l'on annonce depuis le début. On a choisi de simplifier.

Catherine BOUTIN

Dites que l'Etat prend 8 % sur la somme. Annoncez-le

Jean-Mathieu KOLB

Je l'ai dit aussi. Dans ce cas, je parle aussi des 12 000 euros par mégawatt qui ont été indexés depuis et qui représentent en fait 12 500 euros par mégawatt.

Catherine BOUTIN

Comme disait Monsieur, c'est 8 % aujourd'hui, mais comme l'Etat sera certainement très gourmand, ce sera plus probablement demain. On ne parle pas non plus de ce que la Région aura envie de prendre sur cet argent. La Région voudra aussi sa part. Qu'est-ce qu'il va rester ?

Philippe MARZOLF

C'est le domaine maritime, je ne vois pas ce que la Région vient faire là-dedans, mais peut-être.

Catherine BOUTIN

Sur la partie répartie entre les communes, la Région voudra certainement aussi prendre sa part. Déjà, soyez un peu plus précis, Messieurs. Précisez les 8 % en moins de la somme annoncée. C'est

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
une chose. Quant au coût de l'investissement, vous annoncez 1,8 milliard, c'est-à-dire environ 2,5 millions le mégawatt. Expliquez-moi comment votre concurrent, Monsieur le Gouverneur d'Enertrag qui a un projet plus petit en Seine-Maritime, annonce des coûts de 3,4 à 4 millions d'euros le mégawatt. Cela fait quand même une marge de 30 % d'écart sur le prix du mégawatt. Cela fait très léger, peu sérieux pour des sociétés de votre niveau soi-disant.

Quant au démantèlement, vous nous le présentez comme une garantie. Vous nous dites qu'on n'a aucune crainte à se faire sur le coût du démantèlement, qu'il y a des provisions qui sont faites par la loi. Ce n'est pas parce qu'une entreprise va faire une provision sur une somme que c'est une garantie pour la région et pour nous que cette somme sera récupérée. On sait très bien qu'une société s'ouvre et se ferme le jour où elle n'a plus besoin et que la provision disparaît avec elle. En quoi est-ce une garantie pour la région, pour le démantèlement ? Là encore, mensonge ! On sait bien qu'une filiale, par définition, est créée pour faire de l'argent et pour disparaître le jour où il n'y a plus d'argent à prendre. Il faut arrêter de nous faire croire que l'on n'a aucune crainte à se faire sur le démantèlement. On a déjà beaucoup de craintes à avoir sur le sujet.

Jean-Mathieu KOLB

Je tiens à préciser que depuis la loi Grenelle II, le démantèlement engage aussi la maison mère, c'est-à-dire le groupe GDF-SUEZ. C'est un autre facteur. Ce n'est pas que La Compagnie du Vent qui s'engage en termes de provisions, c'est le groupe GDF-SUEZ.

Philippe MARZOLF

Vous répondrez après, Monsieur Kolb.

Catherine BOUTIN

La société GDF-SUEZ peut très bien vendre sa filiale. On le voit régulièrement, tous les jours.

Par ailleurs, concernant la durée de vie, vous nous annoncez trente années d'existence. La première éolienne qui a été installée par La Compagnie du Vent, par Monsieur Germa en 1991, de 23 mètres de haut, s'est déjà écroulée lors de la dernière tempête et elle était sur terre. Vous allez nous faire croire qu'en mer, des mâts de 150 mètres de haut vont durer 30 ans. Il faut arrêter de nous prendre encore pour des imbéciles. Ce ne sont que des petits exemples. Je ne parlerai pas des emplois parce que ce serait trop long.

Nous ne pouvons pas vous prendre au sérieux. La seule chose que je peux dire aussi, c'est que nous vivons ici, que nous sommes les habitants. C'est nous qui payons et qui avons donc le pouvoir de décider de ce que nous voulons faire de la région. Je remarque que de plus en plus d'élus nous défendent. Certains vous défendent, mais c'est étonnant parce qu'on ne les a jamais vus dans les débats publics. Courage, Fillon ! Pourtant, il y a des élus qui défendent bien leur région. Je peux donner quelques exemples. Monsieur de Villiers a réussi à faire tomber son projet, pour une raison très simple, pour défendre les emplois du tourisme, de la pêche et pour défendre les paysages de sa région. Le président du Conseil Général du Nord, le Maire du Touquet, le Préfet de la Manche, Monsieur Paul, le député de la Seine-Maritime défendent aussi leur région.

Je m'adressai à nos élus. Ils brillent par leur absence. Qu'ils vous soutiennent, qu'ils vous sponsorisent ! Considèrent-ils que nous sommes des sous-citoyens, que nous devons vivre dans des

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Cinquième réunion de proximité CPDP
sous-paysages ? Considèrent-ils que nos emplois locaux de la pêche, du tourisme et des commerces puissent disparaître et n'ont aucune valeur pour la région ? On aimerait que ces élus aient le courage de nous rencontrer parce que le débat public a fait constater que la majorité des gens locaux qui ont assisté aux différentes réunions ou qui les ont suivies sur internet étaient opposés à ces projets : les pêcheurs, les commerçants, les gens du tourisme, les chasseurs, beaucoup d'élus, les plaisanciers, les habitants. Que reste-t-il ? On aimerait le savoir. On aimerait avoir l'occasion de rencontrer ceux qui défendent les projets pour que l'on puisse enfin s'expliquer en face. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci, Madame Boutin. Quelques réponses rapides. On prendra ensuite une autre intervention et on arrêtera parce qu'il commence à se faire tard.

Paul NEAU

Je vais faire très vite en disant que dans certains départements, des présidents de Conseils Généraux, comme en Vendée, se sont opposés à des projets. Juste à côté, dans le département de la Loire-Atlantique, le Conseil général soutient de manière très forte un projet de parc éolien en mer. Il y a toutes sortes de positions politiques.

Sur la durée de vie des éoliennes en mer, on a l'exemple du premier parc éolien en mer installé par les Danois en 1991 qui fonctionne toujours. On sait faire des éoliennes qui durent un certain temps avec une maintenance.

Je peux faire de la publicité pour les cahiers d'acteurs qui sont à l'entrée. Un certain nombre d'acteurs économiques et associatifs, des gens qui sont ici, ont écrit noir sur blanc, ce qu'ils pensaient du projet. Il y a en particulier des demandes que des investissements locaux soient faits aussi, pour que ce projet ne soit pas uniquement de Gaz de France, mais qu'il soit fait aussi avec l'investissement local. Ce sont des propositions d'autres personnes que La Compagnie du Vent se doit d'entendre et de prendre en compte en se demandant quelles réponses elle peut y apporter.

Philippe MARZOLF

Monsieur Lottin. On ne pourra pas donner la parole à tout le monde parce qu'il est dix heures et demi.

Nicolas LOTTIN, association et élu

Bonsoir à tous. Madame Boutin, rassurez-vous, il y a des élus qui s'en occupent.

Par rapport au dernier plan qui a été présenté, je suis allé en haut du phare et les éoliennes à 14 kilomètres, on les voit mieux qu'ici. Il faut être objectif. On les voit mieux qu'ici et elles sont plus petites que celles qui seront là. Le constat que j'avais fait que les éoliennes qui seront installées peut-être ici vont être placées devant le soleil couchant. On fait un certain nombre de sorties, que ce soit à pied ou en bateau pour voir le soleil se coucher et bien sûr, le soleil derrière les éoliennes, on les verra de manière beaucoup plus forte.

Concernant l'étude qui a été faite sur la vision, je suis souvent en baie de Somme, il y a des éoliennes qui sont entre Gamaches et la Ville d'Eux, non loin d'ici. On les voit beaucoup plus le soir parce que c'est là où le soleil se met à l'horizontale et c'est là où elles se reflètent dans les rayons du soleil. La journée, le soleil est beaucoup trop puissant, trop écrasant, on les voit beaucoup moins.

Par rapport à ce que j'entends et ce que j'ai entendu ailleurs, c'est vrai qu'il y a un réel problème. Je peux comprendre le point de vue des pour et des contre. Personnellement, je pense qu'il n'est pas idiot de faire une énergie du vent, mais comme je l'avais déjà dit à Saint-Valéry, il ne faut pas le faire n'importe comment et n'importe où. Comme il a été cité par le monde de la pêche, il y avait un certain nombre d'emplois, beaucoup d'emplois ont disparu, mais les Danois sont un peuple de marins et se sont donc reconvertis. Leur *offshore* gaz ou pétrole qui ne fonctionne plus n'est pas encore démantelé, *dixit* des marins pêcheurs de là-bas, ce qui peut aussi laisser suggérer l'avenir de l'éolien.

S'il y avait un ou deux projets sur la Manche Est, de Dunkerque jusqu'au Cotentin, je pense qu'on se dirait : pourquoi pas ? Si l'Etat doit, dans toute sa splendeur, faire de l'éolien à l' hauteur de 6 000 mégawatts, il faudrait que ce soit de façon équitable. J'ai su, il n'y a pas longtemps, que devant l'île de Ré, il n'y en aura pas. Il y a du beau monde qui habite là-bas, dont l'un des plus grands soutiens de l'énergie éolienne *offshore*, Monsieur Bougrain-Dubourg. Je le connais, on s'est déjà rencontré plusieurs fois sur Paris.

J'étais avec Picardie Nature il y a quelques jours en Commission des Sites sur différents projets et on a parlé de l'*offshore* avec le représentant du Préfet. Ils ont évolué dans leur position. Ils ont peur maintenant de la multiplicité des projets. S'il n'y avait qu'un ou deux projets, je pense que l'on saurait trouver les arrangements pour qu'il y ait le moins de problèmes possibles vis-à-vis de ce qui est existant. Ce qui inquiète l' élu et le président d'association que je suis, c'est de savoir ce que ce parc peut créer chez nous et ce qu'il peut détruire. Malheureusement, je constate aujourd'hui que l'on sera plus dans le négatif que dans le positif.

Pourquoi ? Parce que la plupart des éoliennes que l'on nous a fait voir à Esbjerg sont assez imposantes. On a vu le conditionnement sur le côté du port, 200 mètres de quai pour les installer dans les bateaux. Par rapport à ce que j'ai pu voir là-bas et aux rencontres que l'on a faites, j'ai réfléchi. Je ne sais pas quel sera le fabricant des éoliennes de La Compagnie du Vent ou de WPD. A mon avis, ces gens-là ont un point d'avance sur nous en France. On n'a pas les capacités industrielles aujourd'hui d'être aussi performants qu'eux. On va donc avoir des éoliennes qui vont être construites là-bas. Ce que j'ai retenu du maire d'Esbjerg, c'est qu'en 15 ans, 11 000 emplois ont été créés sur l'éolien, et ils espèrent en créer 3 000 dans les 5 ans qui viennent, ce qui veut dire que les éoliennes ont de fortes chances d'être fabriquées chez eux. Elles vont être montées dans des bateaux et vont être installées directement chez nous sans passer par un port français. Il y aura peut-être la maintenance, peut-être à Dieppe, mais les bateaux que l'on a pris n'étaient pas des petits bateaux. Etc.

Globalement, moi, j'ai ma position. Je ne suis pas contre l'éolien, je l'ai dit depuis le départ, mais je ne veux pas que cela se fasse n'importe comment. Je ne connais pas la fortune du Monsieur qui dirige La Compagnie du Vent. Entre guillemets, je m'en fous. Je pense que l'énergie doit être régalienne. L'énergie est stratégique dans un pays. Si on avait du pétrole, on paierait moins cher. On n'en a pas. Voyez tous les problèmes qu'il y a avec le gaz, que ce soit en Russie ou ailleurs. En tant qu' élu, je me battrais toujours pour que l'énergie soit publique. Je pense qu'il est trop dangereux de laisser l'énergie filer à des monopoles privés parce que dans dix ou quinze ans, s'éclairer coûtera fort cher. C'est là où il y a un gros problème. C'est le législateur.

J'ai posé une question au Maire d'Esbjerg. J'avais cru comprendre que dans les pays du Nord, on était plus démocrate que dans notre pays qui a fait la Révolution et les droits de l'Homme. Je pensais que l'énergie pouvait être faite par des départements, des Länder ou des régions. Si l'Etat ne peut pas tout faire, qu'il délocalise auprès de ses collectivités. L'exemple de Montdidier avait été cité en début de débat public : un canton, une régie, 9 communes, 30 000 habitants et 4 éoliennes. Avec 2 éoliennes, ils arrivent à satisfaire 95 % du besoin énergétique de ces 9 000 habitants. Le Conseil Général a financé en ampoules basse consommation. C'est peut-être là où il faut commencer à agir. Consommons moins, on n'aura peut-être moins d'énergie. Avec les deux éoliennes supplémentaires, Montdidier va avoir trop d'énergie et va pouvoir en exporter. J'aurais été très partisan de cela.

Au Danemark, j'ai été choqué de voir beaucoup d'éoliennes près du littoral. Je vous rappelle que pendant deux ans, nous avons travaillé sur un schéma départemental éolien dans la Somme. J'ai encore posé la question aux services de l'Etat il y a quelques jours. Pour moi, quand le Préfet de Région Picardie émet un arrêté, il a une compétence de 12 milles. On pourra se retrouver au tribunal administratif ou en Conseil d'Etat. 12 milles font plus de 14 kilomètres. Au-delà de 14 kilomètres, cela intéresse moins les communes parce qu'il n'y aura peut-être pas l'argent qui va venir les accompagner dans leur douleur. C'est là où c'est compliqué.

Je pense qu'il faudra un projet éolien médian, entre 28 et 14 kilomètres. Un projet à 20 ou 22 kilomètres serait à mon avis la bonne solution. On ne les verrait pas trop. Celles à 28 kilomètres, il faut les chercher. A 14 kilomètres, soyons honnêtes, on les voit beaucoup. Je vous rappelle encore que le soleil se couche à l'ouest, un peu nord-ouest, un peu sud-ouest.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des oiseaux, mais ce qui était vrai au Danemark n'était pas vrai au sud-ouest de l'Angleterre. Rappelez-vous la présentation que nous avons vue à Esbjerg. 90 % des oiseaux passaient au large. Ils n'étaient plus sur le littoral. Cela m'inquiète. Si tous les oiseaux qui transitent par la Manche passent dans le chenal, ce sera difficile pour ma passion que beaucoup de gens connaissent.

Le nombre de projets qu'il y a en France est déjà assez impressionnant, mais j'ai été effaré de voir que toutes les côtes britanniques vont être entourées d'éoliennes. Entre le bas de l'Angleterre et la pointe de la Bretagne, il y a des zones qui me paraissent suffisamment grandes pour installer des parcs éoliens de 1 500, 2 000, 3 000, 4 000 machines qui n'embêteront pas les pêcheurs, qui n'embêteront pas le rail et l'économie de tous ces gros tankers et bateaux, ni la migration des oiseaux.

Je sais que les éoliennes flottantes sont plus chères, mais l'avenir est peut-être là. Il ne s'agit pas de faire du fric à court terme. Il faut trouver aussi quelque chose qui soit équilibré. Je suis pour l'éolien, mais à condition qu'il respecte l'économie d'ici, les gens d'ici, etc. Pourquoi les gens de la baie de Somme, du Tréport et de Mers seraient moins importants que les gens de l'île de Ré ? Je ne peux pas l'accepter. Dans un Etat de droit, on appelle cela de l'équité. Il faut être équitable. Si j'en ai une partie, les autres doivent en avoir une partie. En Méditerranée, même s'il y a des fonds de mille mètres à un kilomètre des côtes, les éoliennes flottantes existent. Elles coûtent un peu plus cher et l'amortissement est plus compliqué, mais c'est faisable. Si l'éolien doit devenir vraiment sérieux dans l'avenir, je pense qu'il faudra le faire de façon équitable pour tous et non pas pour des profits de court terme. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

On va prendre deux dernières interventions et on clôturera ensuite cette réunion.

Yves RUELLAN, président du Groupement des entrepreneurs de la Région de Dieppe-Ault-Le Tréport

Prendre la parole après vous n'est pas très facile parce que je suis entièrement d'accord avec vous. Nous sommes tout à fait d'accord.

Je voudrais rajouter un point. Monsieur Kolb le sait puisqu'il le cite maintenant dans son diaporama. Les entreprises de la région sont favorables à La Compagnie du Vent. Je vais m'expliquer. Pour l'instant, nous savons que ce n'est pas elle qui décidera de nous mettre des éoliennes au large de chez nous. Par contre, je vous invite à lire les cahiers d'acteurs n°9 et n°10 et vous verrez que des Présidents de Région et de Départements sont pour. Je pense que quel que soit le bord politique, ils seront d'accord.

Demain, nous avons des chances d'avoir un appel d'offres et à ce moment-là – nous l'avons déjà dit et nous le redisons aujourd'hui – le monde de l'entreprise est complètement favorable à une société française, même si c'est SUEZ, même si c'est la 114^{ème} fortune française. On s'en fout. Si demain, c'est la société WPD, Mesdames, Messieurs, l'argent que gagnera WPD partira en Allemagne. Les 30 % qu'ils paieront sur leurs bénéfices ne seront pas là pour payer vos impôts. Ils partiront ailleurs. C'est cela, Madame, que l'on attend aujourd'hui et c'est ce que Monsieur vient de dire. Nous sommes prêts à les soutenir. Nous l'avons écrit dans notre cahier d'acteurs, nous les avons rencontrés. Nous sommes prêts à les soutenir. Par contre, Monsieur Kolb, la question reste ouverte. A quel moment allons-nous concrètement écrire un engagement comme quoi vous allez vraiment développer l'emploi local, la formation et avoir des actions avec nous ?

De la salle

Qui paiera les emplois détruits dans le tourisme ?

Yves RUELLAN

Est-ce que vous connaissez le barrage de la Rance ? Je suis breton. Le barrage de la Rance a été un scandale au moment où il a été monté et il fallait tout arrêter. Aujourd'hui, je peux vous dire que les gens de Saint-Malo et de Dinard sont très contents d'avoir le barrage de la Rance. Vous êtes contre le barrage de la Rance. Allez-y, présentez-moi des gens.

Philippe MARZOLF

Merci. On va prendre une dernière intervention. L'Adjoint au Maire de Mers veut donner sa position. Vous avez demandé la position des élus. Les élus vont vous parler.

Christian THOMIRE

Je voulais mettre au point certaines expressions et certains éléments de tout à l'heure comme quoi les élus étaient achetés par La Compagnie du Vent. Je pense qu'il est quand même désastreux que la population puisse penser que ses élus soient aussi dépravés et s'inclinent devant le monde de l'argent. Je trouve cela franchement déplorable.

Monsieur Peres, je voulais vous répondre. Je crois que vous étiez absent lorsque j'ai lu le message de Monsieur le Maire, mais il est évident que l' élu que je suis ne prendra pas position ce soir puisque dans ce message, il était dit que le Conseil municipal a décidé de s'exprimer fin novembre, lorsque nous aurons le rapport définitif de la Commission Particulière du Débat Public.

Philippe MARZOLF

On le rendra mi-octobre et je vais rencontrer Monsieur Borloo avant la fin septembre, avant que l'appel d'offres soit lancé.

Christian THOMIRE

Il est rendu deux mois après la fin du débat.

Philippe MARZOLF

Il est rendu deux mois après le débat maximum, mais on va toujours plus vite. On pourra travailler pendant l'été.

Christian THOMIRE

Au niveau de l'impact paysager, je pense que vous avez retenu les trois éléments développés par le Conseiller Général, dans son courrier d'introduction. Je pense que sur l'impact paysager, aujourd'hui, nous n'avons aucun élément nous permettant de dire que ce projet est satisfaisant. Je faisais partie aussi du voyage au Danemark et j'ai pu constater que malheureusement, le soir, on a des guirlandes de Noël clignotantes à l'horizon. J'avoue qu'il serait désobligeant d'observer un coucher de soleil avec ces lumières.

Ensuite, on parle de la faune, de la flore et de la pêche en général. Les travaux nous disent aujourd'hui que la faune benthique sera perturbée pendant une dizaine d'années. Pense-t-on aussi à la faune halieutique ? Que va-t-il advenir les mois suivants la construction de ces éoliennes ?

Ensuite, on a le problème de l'emploi. Aujourd'hui, un emploi sur mer correspond à trois ou quatre emplois sur terre. Que propose la solution des éoliennes ? Peu de choses puisque la personne sera employée par La Compagnie du Vent à effectuer les réparations et sera en fait un simple salarié et qu'aucun autre emploi sera offert sur le territoire.

Face à ces éléments, je pense que vous pouvez considérer que l' élu que je suis n'émet pas un avis favorable, mais n'engage pas l'ensemble du Conseil municipal puisque nous travaillons encore en démocratie dans le Conseil et que seul l'avis général des élus sera pris en considération.

Je voudrais simplement vous lire deux petits textes, l'un de Jacques Attali qui a sorti un livre très intéressant intitulé *Tous ruinés dans dix ans* et un autre de Claude Allègre sur l'imposture climatique.

« Au sujet des éoliennes, c'est donc une énergie très envahissante attirant toutes les cupidités. Si l'Allemagne a atteint les limites de ce que son territoire peut supporter, la France est partie dans le même délire. Alors que la loi Montagne et la loi Littoral contrôlent très rigoureusement la construction d'immeubles et d'usines, les autorités régionales développent les éoliennes sans pratiquement aucun contrôle. Deux permis de construire ont même été accordés à moins de vingt kilomètres du Mont-Saint-Michel et les éoliennes offshore se développent aussi sans aucun contrôle de leur impact sur le tissu littoral. Le moment est venu au moins d'une pause pour en mesurer toutes les dimensions, avant que le vent n'emporte nos illusions ». Voilà ce que dit Jacques Attali. A mon avis, c'est déjà intéressant.

Ensuite, Claude Allègre, le polémiste, que certains scientifiques qui sont inféodés à certains laboratoires contestent aujourd'hui, nous dit : *« L'éolien est un bon exemple de ce que les Etats ne devraient plus faire. Le financement éolien concourt à l'accumulation de bénéfices privés pour des adjudicataires privilégiés de marchés publics, sauf que le manque de contrôle de la distribution de l'argent public est encore pire. Le mécanisme des marchés publics a été simplement supprimé pour l'éolien. Puisque l'éolien terrestre est encore loin d'être rentable, il est une dépense inutile, avec l'argent des générations futures ».*

Je voulais simplement conclure et revenir aux propos de tout à l'heure en disant que cela engage déjà la collectivité puisque nous n'acceptons pas le principe tel qu'il est défini aujourd'hui et que nous n'avons pas les éléments susceptibles de nous faire changer de position. Les élus mersois, à une époque, ont été montés en épingle par certains comme étant des fanas de l'écologie. C'est vrai que j'en suis un et c'est vrai que j'ai été un défenseur des éoliennes, mais après ce débat public, je dois vous avouer qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'idées.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur l'Adjoint au Maire. Cela montre que ce débat a quand même un sens, malgré la critique qui peut être faite. Merci de votre attention. Nous allons clôturer le débat. En sortant, vous pouvez donner votre avis en vidéo et remplir un questionnaire d'évaluation. Vous pouvez également aller sur notre site internet et faire des propositions. Je vous rappelle que la réunion de clôture aura lieu de l'autre côté, au Tréport, le 7 septembre. Ce sera pour vous présenter les enseignements que l'on tire du débat. Merci et bonne soirée.